

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 196, DÉCEMBRE 2016

## Complémentaires : une couverture solidaire ?

Dernier budget du quinquennat

Assises des services publics



# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**POUR LES RISQUES LIÉS  
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS  
DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10%** SUR LES CONTRATS  
D'ASSURANCE AUTO\*

**GMF 1<sup>er</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou depuis votre mobile sur [m.gmf.fr](http://m.gmf.fr)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.  
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie  
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.  
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



## 17 Complémentaires : Une couverture solidaire ?



## 4 Coup d'état Alerte rouge en Turquie !



## 6 PLF 2017 40 milliards d'aide aux entreprises



## 12 18 et 19 novembre Assises des services publics



## 14 Éducation nationale Des créations de postes largement insuffisantes



## 15 Rapport Menard Investir dans la formation des enseignants

## 24 ONG Syrie, Le difficile parcours de l'aide humanitaire



## 28 Afrique et art contemporain, une nouvelle visibilité



## 30 Rencontre avec Dounia Bouzar

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0720-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Grégory Bekhtari  
Monique Daune,  
Hervé Moreau,  
Jacques Mucchielli,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Ce numéro comporte  
un encart Adl partner  
aux abonnés.

ÉDITO

# 70 ans : un âge prometteur !

Le 19 octobre dernier, la FSU a salué la loi de 1946 qui a tracé une conception française de la Fonction publique, républicaine et démocratique. Depuis, elle n'a cessé d'évoluer et de jouer son rôle. Mais cet événement a malheureusement été passé sous silence par les politiques comme par les médias... Il faut dire que la Fonction publique fait l'objet d'attaques successives par celles et ceux qui lui préfèrent les services marchands!

Pourtant, la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir! C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins du pays et de sa population, pour assurer l'intérêt général et contribuer à la cohésion sociale. Son secret? S'adapter en permanence aux évolutions sans jamais renoncer à ses principes.

Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire. Dans un récent courrier adressé à toutes et tous les agents, la FSU a réaffirmé que c'est grâce à leur travail que « l'accès aux droits élémentaires était effectif pour les citoyens... Et que de cet engagement ils pouvaient être fiers ».

Alors, bon anniversaire à notre Fonction publique, bien ancrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle, n'en déplaise à ses détracteurs!



Bernadette Groison

## États-Unis : Trump malgré tout

« La colère a gagné » titrait l'éditorialiste du journal Le Monde le lendemain du 8 novembre où les électeurs américains ont choisi comme 45<sup>e</sup> président, Donald Trump. En réalité, sa rivale Hillary Clinton a fait 200 000 voix de plus que lui mais le système des grands électeurs a donné l'avantage à Trump. Le nouvel élu est un homme qui se retrouve à la tête de la plus importante puissance mondiale sans avoir jamais exercé auparavant le moindre mandat électif et sans aucune connaissance des institutions publiques. La domination du parti républicain est totale puisque, non seulement leur majorité est confirmée à la Chambre des représentants, entièrement renouvelée lors de ces élections, mais en plus deux tiers des gouverneurs sur 50 États sont également membres du Grand Old Party. Majorité encore au Sénat où 34 sièges sur 100 étaient à renouveler. Les analystes et politiques vont maintenant décrypter cette élection pour laquelle le ministre français des affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault a révélé « ses inquiétudes ».

# Coup d'État Alerte rouge en Turquie !

**L**e coup d'état militaire manqué du 15 juillet 2016 est devenu un prétexte pour le président turc Erdoğan pour mener une offensive contre les droits démocratiques et sociaux. Depuis les élections de juin 2015 où il avait perdu la majorité absolue au Parlement, ce dernier déploie une répression visant à broyer l'opposition démocratique, le mouvement kurde et les aspirations nées du mouvement de Gezi.

Après avoir retrouvé une majorité absolue lors des élections de novembre 2015 dans une ambiance délétère marquée par des États de siège et des attentats contre l'opposition démocratique, Erdoğan a profité de l'état d'urgence pour intensifier la répression. Le syndicalisme paie un lourd tribut. Le 29 octobre, par simple décret, plus de 10 131 personnes ont été exclues de la Fonction publique, officiellement pour avoir soutenu le coup d'État manqué. Parmi elles, de nombreux adhérents de la confédération



Manifestation à Istanbul après l'arrestation de 11 députés de l'opposition.

KESK (membre de la CES) et de son syndicat enseignant Egitim-Sen ainsi que des universitaires qui ont signé une pétition pour la paix. Lors du meeting unitaire « La démocratie en péril en Turquie » le 19 octobre, la FSU a rappelé son attachement à la solidarité syndicale internationale. Les représentants d'Egitim-Sen présents ont demandé l'organisation de délégations syndicales en Turquie et un soutien financier pour leurs membres ayant perdu leur emploi.

Après la destitution de 28 maires kurdes et la mise en détention du binôme de maires de la principale ville du Kurdistan, un nouveau palier a été franchi dans la dérive autoritaire du régime avec l'arrestation des deux coprésidents du HDP (Parti Démocratique des Peuples, alliance entre le mouvement kurde, la gauche radicale et des secteurs démocratiques) et de neuf autres députés. Aujourd'hui, l'alerte est rouge pour les droits démocratiques et syndicaux dans ce pays. ♦

Grégory Behhtari

## Laure Bereni : « Il n'y a pas de théorie du genre »

C'EST L'ACTU

*Quels sont les apports essentiels des études sur le genre ?*  
Elles démontrent que les comportements sociaux des femmes et des hommes ne sont pas réductibles à un déterminisme biologique et mettent en évidence la construction sociale des hiérarchies entre les sexes. Mais elles permettent aussi de contester la hiérarchie entre celles et ceux qui sont conformes à la féminité et à la masculinité imposées par le système social, et celles et ceux qui sont considérés comme déviants : hommes efféminés ou femmes masculines, personnes trans, ou personnes qui ont changé ou qui fluctuent dans leur identité de genre ou de sexe.

*Peut-on pour autant parler d'une « théorie du genre » ?*  
C'est une expression inventée dans les années 2000 par les milieux conservateurs proches du Vatican pour faire croire que ce serait une doctrine. Il n'y a en fait pas de théorie du genre au singulier mais une grande variété de recherches, des débats, et parallèlement aux analyses théoriques un

grand nombre de travaux empiriques, d'enquêtes de terrain, qui viennent prouver scientifiquement les inégalités entre les sexes notamment.

*De quand datent les attaques contre les études sur le genre ?*

Le point de départ est le mariage pour tous et la remise en cause de l'hétérosexualité comme définition unique de la famille et de la parentalité. Cela fait 40 ans qu'il y a des travaux sur le genre et cela n'avait jamais fait scandale, ce n'était pas perçu comme une menace sur l'ordre social. C'est seulement lorsque des mouvements politiques ont remis en cause le primat de l'hétérosexualité pour définir la famille que des attaques se sont développées.

Propos recueillis par Hervé Moreau



Laure Bereni, chercheuse au CNRS, Centre Maurice Halbwachs.



PLF 2017

# 40 milliards d'aide aux entreprises

**T**el qu'il est construit, le projet de loi de finances pour 2017 vise à donner des gages de bonne volonté en matière de réduction du déficit public, répondant ainsi aux recommandations annuelles de la Commission Européenne (objectif maintenu de le ramener à 2,7 % du PIB) tout en augmentant des dépenses publiques pour financer les priorités du gouvernement (lutte contre le terrorisme et priorité à l'éducation) et en faisant le choix de poursuivre la baisse de la fiscalité pour les entreprises.

Le taux « normal » de l'impôt sur les sociétés prélevé sur les bénéficiaires réalisés en France s'élève aujourd'hui à 33 %. Mais en deçà de 38 120 €, c'est un taux réduit à 15 % qui s'applique. Et l'optimisation fiscale permet aux entreprises françaises du CAC 40 de bénéficier d'un taux d'imposition moyen de seulement 8 % quand les TPE sont taxées en moyenne à 28 % et les PME à 22 %. Au lieu d'élargir l'assiette de cet impôt, le gouvernement fait le choix de réduire d'ici 2020 le taux normal de 33 à 28 % pour toutes les entreprises, en commençant par les PME en 2017.



BNP Paribas a touché 39 millions de CICE en 2014.

Or, quand on met bout à bout toutes les mesures d'aide aux entreprises (exonérations de cotisations sociales, CICE - voir ci-contre...), ce sont

40 Mds € qui grèvent le budget de l'État alors que le nombre de demandeurs d'emploi aura augmenté sur le quinquennat.

Ce sont donc les ménages qui en pâtissent à travers des dépenses sociales rognées et une fiscalité alourdie. Si le PLF 2017 affiche une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu (- 1 Md €) devant concerner 5 millions de foyers fiscaux c'est par la fiscalité indirecte (TVA) et les impôts locaux qu'ils seront pénalisés. Alors que les inégalités fiscale sont flagrantes, que la lutte contre la fraude fiscale n'est pas vraiment au rendez-vous (1,9 Mds € annoncés dans ce domaine alors que le Conseil des impôts estime le manque à gagner entre 60 et 80 Mds €

## Le mauvais bilan du CICE

Entré en vigueur en 2013, le CICE est un crédit d'impôt destiné à aider les entreprises à faire face à la concurrence étrangère en baissant le « coût » du travail pour améliorer leur compétitivité. Appliqué à toutes les rémunérations versées dans la limite de 2,5 Smic, son taux est passé de 4 à 6 % en 2014 et s'élèvera à 7 % en 2017 sur décision du président de la République. Le rapport remis par la sénatrice communiste M.F. Beaufrès le 13 juillet a mis en évidence un décalage flagrant entre l'objectif affiché et le résultat : si le CICE a pu apporter un ballon d'oxygène à certaines PME et TPE en mal de trésorerie, il ne profite pas forcément aux entreprises exportatrices et n'a pas permis d'améliorer la situation de l'industrie française, ce qui plombe de plus en plus la balance commerciale du pays. Mais la facture (estimée à 21 Mds € pour 2017) est salée pour le budget de l'État.

par an), le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 fait office de diversion en l'absence de la grande réforme fiscale promise en 2012. Le PLF 2017 confirme certes la volonté d'abonder les secteurs jugés prioritaires (+ 2286 emplois pour la police et la gendarmerie, + 2100 pour la justice, + 11 712 dans l'éducation) mais prévoit la suppression de plus de 3000 emplois dans les autres secteurs et les opérateurs de l'État, ce qui va une fois de plus fragiliser les services publics. ♦

Monique Daune

## TVA : une part pour les régions

Les régions ne recevront plus de dotation globale de fonctionnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais une fraction de TVA dont l'effet dynamique garantira et pérennisera leurs moyens d'action. Tel est le message délivré par le Premier ministre le 27 septembre au congrès des « Régions de France » (ex ARF) alors que la TVA est un impôt très injuste, payé indifféremment par tous les consommateurs, quels que soient leurs revenus. Alors qu'elles demandaient 600 M€ de recettes supplémentaires pour faire face aux nouvelles dépenses qui leur échoient avec la réforme territoriale de 2015, la loi de finances 2017 devrait mettre en place, à titre transitoire, un Fonds pour soutenir leur action économique en fonction des dépenses engagées mais « dans la limite de 450 M€ ».



## RECYCLAGE DES PAPIERS

# Eduquez vos élèves à l'éco-citoyenneté !

En classe, le papier est le support de tous les enseignements. Omniprésent, les élèves l'utilisent pour lire, écrire, dessiner. Travailler sur son recyclage permet de sensibiliser vos élèves aux éco-gestes et à l'importance de leur rôle dans cette boucle vertueuse. Avec le programme pédagogique Léo Folio, abordez l'éducation au développement durable à travers le cas concret du papier !

### Réduire, réutiliser, recycler

Conçu en concertation avec les professeurs et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le programme pédagogique Léo Folio s'adresse aux élèves de l'école élémentaire et de 6<sup>e</sup>. En lien avec le socle commun, il répond pleinement aux orientations pédagogiques des programmes scolaires. Travailler sur le recyclage des papiers permet d'accompagner les élèves dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux à travers des actions concrètes conduites avec les acteurs du territoire.

Déjà plus de **600 000 élèves sensibilisés** grâce au programme Léo Folio !

➔ **Commander gratuitement les outils sur [www.ecofolio.fr/jeunesse](http://www.ecofolio.fr/jeunesse)**  
Pour toutes questions  
**01 53 32 86 70** ou [jeunesse@ecofolio.fr](mailto:jeunesse@ecofolio.fr)

### Des supports pédagogiques gratuits

1 UN LIVRET ET DES FICHES D'ACTION



2 UNE MÉDIATHÈQUE



3 DES MODULES E-LEARNING



4 UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

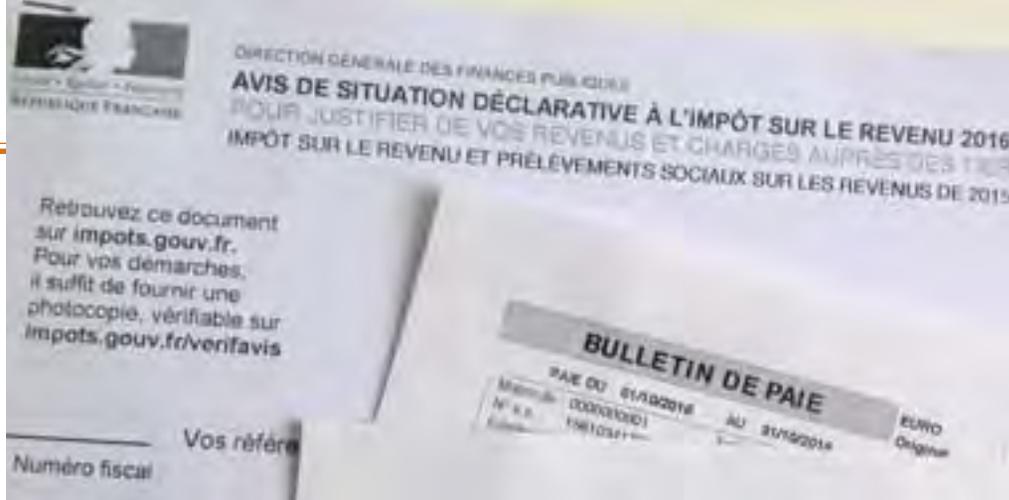


### ET AUSSI...

Pour le secondaire, le programme pédagogique Défi papiers. Entièrement dématérialisé, il propose une méthodologie pour mettre en place le tri des papiers dans les établissements scolaires. Défi papiers s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet, piloté par les enseignants, réalisé par les élèves. Pour en savoir plus [www.ecofolio.fr/jeunesse](http://www.ecofolio.fr/jeunesse)

## Négociations UNEDIC : les artifices du Medef

Les négociations sur les nouvelles règles de l'assurance chômage sont interrompues depuis juin dernier. La raison : le refus des représentants du patronat, Medef en tête, de taxer davantage les entreprises qui abusent des CDD de courte durée face à l'ensemble des syndicats qui font front commun sur cette question. Par conséquent, le gouvernement a été contraint de proroger les décrets en vigueur depuis 2014 sur les modalités de cotisation et d'indemnisation. Pierre Gattaz s'est déclaré mi-octobre prêt à reprendre les discussions avant Noël avec les syndicats en vue d'aboutir d'ici mai 2017. Mais il refuse toujours que la taxation des contrats courts soit débattue. Il prétend accepter en contrepartie de poser le problème de la permittance (cette alternance rapide entre CDD et périodes de chômage qui grève le budget de l'assurance chômage) et de mettre au second plan sa proposition de dégressivité des allocations. Il s'agit cependant d'un pur effet d'annonce, pour gagner du temps et ne pas apparaître comme le responsable du gel des discussions, alors que l'Unedic annonce un déficit de 4,3 milliards cette année. En effet, la perspective d'un changement d'exécutif qui serait plus favorable encore aux revendications du Medef l'incite à attendre le résultat des élections présidentielles avant toute reprise réelle des négociations.



## Impôt sur le revenu

# Le prélèvement à la source en 2018

**À défaut de la grande réforme fiscale promise, l'histoire économique retiendra peut-être de ce quinquennat l'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.**

Intégrée au projet de loi de finances 2017, cette réforme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La déclaration de revenus ne disparaîtra pas. Les employeurs, les caisses de retraite et le cas échéant Pôle-emploi recevront de l'administration fiscale les informations permettant le prélèvement. Ces éléments sont confidentiels et restent calculés sur l'année antérieure, mais le taux étant appliqué au salaire courant, une variation de celui-ci entraînera automatiquement une variation dans le même sens du montant de l'impôt prélevé. En cas de changements importants (familiaux, patrimoniaux...) les contribuables pourront demander à l'administration fiscale une actualisation des taux et/ou des montants en cours d'année. Cette réforme ferait ainsi disparaître les problèmes financiers qui surviennent lorsque le revenu chute significativement. Elle permet aussi de lisser le prélèvement sur l'ensemble de

l'année, effet qui sera surtout ressenti par la minorité de foyers fiscaux qui n'ont pas déjà opté pour la mensualisation. De même, tout contribuable pourra opter pour un taux forfaitaire, quitte à payer le reste directement au Trésor public.

**La transition vers ce prélèvement n'est pas sans soulever quelques questions**

Il n'y a pas d'année stricte-ment blanche dans la mesure où il n'y aura pas d'année sans impôts ! Mais l'impôt de 2017 étant fondé sur les revenus de l'année 2016, les revenus de 2017 ne serviront de base à aucun prélèvement. Celles et ceux qui partiront en retraite en 2018 paieront donc leur

impôt sur la base de leur pension, et non de leurs revenus antérieurs. De même, les ayants-droit n'auront plus à payer l'impôt dû au titre de la dernière année de vie d'un parent décédé. À l'opposé, celles et ceux qui percevront leurs premiers revenus en 2018 perdront le bénéfice du décalage à l'année suivante du paiement du premier impôt.

Des dispositions seraient aussi prises pour éviter toute optimisation fiscale pour empêcher par exemple que des contribuables minorant leurs revenus de 2018 en majorant ceux de 2017. Reste enfin la question de l'objectif de cette réforme : est-ce le premier étage de la fusion avec la CSG ?

Hervé Moreau

## CETA à marche forcée

Malgré les vives oppositions du gouvernement Wallon, le CETA, traité commercial de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne a finalement été signé dimanche 30 octobre. Il devra être ratifié par le Parlement européen début 2017, puis être validé par les parlements nationaux, ce qui pourrait prendre plusieurs années. Pourtant, l'accord pourrait être partiellement appliqué avant sa ratification définitive ; une règle que le Canada avait exigée avant la signature. On ne sait donc pas encore quels volets seront concernés parmi la suppression des droits de douanes et l'accès renforcé aux marchés canadiens. Les mécanismes d'arbitrage qui permettraient à une multinationale investissant à l'étranger de porter plainte contre un État qui adopterait une politique publique contraire à ses intérêts, restent très controversés et ne s'appliqueraient pas de manière anticipée.

**VOUS ENSEIGNEZ, NOUS ASSURONS,  
À CHACUN SA VOCATION !**



## **Assurance Habitation AMF Assurances, les + qui font la différence !**

AMF Assurances, en plus des garanties incontournables (incendie, vol, dégât des eaux...) vous propose des garanties adaptées à votre métier.

Par exemple, vous avez votre première affectation ou êtes muté dans un nouvel établissement ?

Pour faciliter la transition, si nous assurons votre ancien et votre nouveau logement : **nous maintenons les garanties souscrites pour l'ancien sans supplément de cotisation jusqu'à 90 jours !**

Vous louez une camionnette pour votre déménagement. Elle est forcée ou accidentée ?

**Vos meubles transportés sont couverts.**

Vos effets personnels sont volés dans votre classe ?

Lors d'une agression, **vos biens personnels** (téléphone portable, sacoche, blouson) **sont garantis en tout lieu**, y compris sur votre lieu de travail.

**Renseignez-vous sur l'ensemble de nos garanties :**  
**[amf-assurances.fr/enseignants](http://amf-assurances.fr/enseignants)**

PLFSS 2017

# Une sécu quasi en équilibre

**L**e projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 a été adopté le 2 novembre en première lecture par 272 députés (240 voix contre et 15 abstentions). Le texte sera examiné au Sénat à partir du 15 novembre.

Dès septembre, le gouvernement avait beaucoup communiqué sur le retour au quasi-équilibre des comptes de la Sécurité sociale (hors Fonds de solidarité vieillesse). Affichant un objectif national des dépenses d'assurance maladie légèrement relevé, il n'avait pas donné trop de détails sur les 4 Mds € d'économies imposées à la branche maladie (voir *POUR* 195).

Nombre d'amendements ont été apportés au texte initial. Les députés ont par exemple validé l'alignement de la taxe sur le tabac à rouler sur celle des cigarettes et la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des fournisseurs de tabac.

Ils ont aussi relevé les seuils de revenus fiscaux de référence qui déclenchent le paiement de la CSG des retraités. Ainsi quelque 550 000 retraités supplémentaires devraient bénéficier d'une exo-



4,1 Mds € d'économies sont imposés à la branche maladie.

nération totale (moins de 1 018 € nets par mois) ou du taux réduit à 3,8 % (entre 1 018 € et 1 331 €). Estimé à 280 M€, le manque à gagner serait compensé par une réforme du régime des attributions gratuites d'actions votée dans le cadre du projet de loi de finances

Certains amendements ont en revanche donné lieu à des débats passionnés. Parmi les points de friction figuraient

notamment la liberté d'installation des médecins et l'assujettissement des travailleurs collaboratifs.

Ainsi, les députés ont délibéré deux fois sur l'article 10 visant à faire payer des cotisations sociales aux particuliers qui louent des biens via des plateformes collaboratives. Ceux qui louent leur logement via Airbnb devront désormais s'affilier au Régime social des indépendants (RSI) et payer 23,1 % de cotisations sociales si leur activité leur rapporte plus de 23 000 € par an. Pour ceux qui louent leur voiture (bateau...), le seuil s'élève à 7 720 € par an, deux fois plus que dans le projet de texte initial.

Les députés ont en revanche rejeté l'amendement adopté en commission des Affaires sociales qui visait à lutter contre les déserts médicaux: ce dernier avait provoqué une levée de boucliers des syndicats de médecins qui y voyaient une atteinte à la « liberté d'installation ». Affirmer que cette mesure serait contre-productive, la ministre a réussi à faire adopter, à la place, la création d'un statut de praticien territorial de médecine remplaçant avec des aides à la clef.

## Les infirmières ont manifesté le 8 novembre

Le mardi 8 novembre, un peu partout en France, les infirmières et d'autres personnels soignants se sont rassemblés et ont manifesté à l'appel de 17 organisations, dont le SNICS-FSU. Depuis plusieurs années, les économies récurrentes sur les dépenses hospitalières se traduisent par un manque d'effectifs dramatique et des restructurations qui ont profondément dégradé les conditions de travail. L'intensification du travail débouche sur une baisse de la qualité des soins, sur des tensions avec les usagers ou entre soignants, sur le non respect des périodes de repos et de congé et sur de nombreux arrêts de travail pour surmenage. L'organisation du travail devient en elle-même harcelante au point que l'été 2016 a été marqué dans cette profession par une vague de suicides clairement liés aux conditions de travail.



## RSA: les départements manquent de budget

En juin, 1,87 million de foyers percevaient le RSA. Cette prestation est au centre d'un conflit entre le gouvernement et les départements qui en ont la charge. À l'occasion de leur congrès, les 6 et 7 octobre, les représentants de l'Association des Départements de France (ADF) ont demandé qu'un fond d'aide de 400 millions d'euros minimum soit débloqué. Quelques jours plus tôt, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté lancé en 2013, une nouvelle hausse de 2 % de cette allocation était officialisée. Selon l'ADF, dix départements n'ont pas « réussi » à payer le RSA sur la totalité l'année dernière; cette année, ils pourraient être une quarantaine.

Monique Daune



© PHOTOMANIA

PPCR

## La FSU poursuit son engagement pour les personnels

**Les mesures contenues dans PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) seront mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique.**

Malgré les insuffisances pointées (revalorisation des grilles insuffisante après 6 ans de gel de la valeur du point d'indice, déqualification des carrières non enrayée, calendrier trop étalé...), les avancées doivent être appréciées et servir de points d'appui pour les revendications.

Pour la première fois depuis 25 ans les revalorisations indiciaires sont privilégiées plutôt que l'indemnitaire (ajout de points d'indices, 1,2 % d'augmentation du point sur 2 ans, transformation d'une part des primes en points d'indice). Mais cela reste insuffisant et la FSU entend consolider les acquis qu'elle a obtenus. Elle continue donc à intervenir pour améliorer les textes d'application de PPCR, pour qu'ils soient les plus favorables possible aux personnels,

pour assurer l'effectivité des revalorisations et surtout aller plus loin.

Elle demande une « clause de sauvegarde » (en fin de premier grade, une forme d'automatisme du passage au deuxième grade). Suite à ses interventions, le ministère de la Fonction publique réfléchi à un cadrage Fonction publique. Les grilles atypiques devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

La question des travailleurs sociaux devrait, quant à elle, être traitée rapidement.

Il faudra obtenir un cadrage

Fonction publique pour les non titulaires et veiller par secteur à une transposition des grilles. La FSU continuera de s'opposer aux pratiques managériales, à la sélection, et portera la nécessité de la reconnaissance de la qualification de chacun. Elle continue d'exiger un rendez-vous salarial annuel. Elle mettra la question des salaires des agents publics et des garanties pour leurs carrières au cœur du débat public à l'occasion des échéances électorales à venir. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

### 29 novembre : journée d'expression

La FSU, dans le cadre de l'intersyndicale Fonction publique, a décidé de donner de la visibilité aux demandes de nos professions pour l'instant sans réponse de la part du gouvernement : augmentation des salaires, égalité salariale femmes-hommes, amélioration des conditions de travail, renforcement du Statut général des fonctionnaires, moyens budgétaires à la hauteur des besoins, plans de titularisations... Elle appelle les personnels des trois versants de la Fonction Publique à la mobilisation mardi 29 novembre selon diverses modalités : cahiers revendicatifs, demandes d'audience à la hiérarchie, motions, rassemblements, distributions de tracts aux usagers. Elle participera à une conférence de presse unitaire.

### Non titulaires, des mesures d'urgence

Ils étaient 932 000 agents non-titulaires et 183 500 contrats aidés dans la Fonction publique en 2013, selon l'Insee. Leurs conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces personnels dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas : contrats courts, temps partiels subis, absence d'évolution salariale, interruption ou changement de nature du contrat, absence de formation... Le 13 octobre dernier, elle les a rassemblés à Paris et les a accompagnés en délégation dans les ministères de la Fonction publique, de l'Éducation nationale, de la Justice et de l'Agriculture afin d'exiger un plan de titularisation et des améliorations significatives de leur salaire et leurs conditions de travail. La FSU s'est adressée au Premier ministre lui demandant des mesures d'urgence et l'ouverture de discussions de fond. La loi Sauvadet avec des conditions d'éligibilité trop restrictives, a exclu une majorité des contractuels de l'accès au statut de fonctionnaire. La FSU demande la prolongation et l'aménagement de la loi Sauvadet avec comme seul critère une ancienneté de 4 ans sur une période de 6 ans à la date de clôture des inscriptions. Pour la FSU, les personnels doivent être rémunérés au moins au niveau du pied de grille du fonctionnaire remplacé et avoir des perspectives de revalorisation tous les trois ans.



© PHOTOMANIA

## Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) pour les retraités imposés. Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mais depuis sa création, les sommes ont été affectées en partie au Fond de solidarité vieillesse.

Le gouvernement prévoit en 2017 de réitérer la même opération. Dans ce cas, les personnes en perte d'autonomie en feront les frais, le maintien à domicile se développant et nécessitant un investissement conséquent.

La FSU rappelle son attachement à la « solidarité intergénérationnelle » et demande que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité.

## La cantine pour tous les enfants

« L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés ».

Cette mesure reprenant une proposition de loi des radicaux de gauche a été réintroduite dans le projet de loi « Égalité et citoyenneté » après avoir été supprimée par le Sénat en première lecture. Les députés rappellent que les refus de certaines collectivités à inscrire des enfants revient à discriminer, voire à stigmatiser des familles déjà en difficulté et qu'on ne peut admettre une discrimination, fondée sur la situation des enfants et celle de leur famille. Pour les députés signataires, il est important de légiférer car « la justice administrative a toujours condamné ces non-admissions irrégulières. »

L'ensemble du texte de loi « égalité citoyenneté » sera examiné en nouvelle lecture à partir du 22 novembre.

18 et 19 novembre

# Assises des services publics

**A**lors que des discours virulents contre la Fonction publique et ses agents se font entendre dans la campagne des élections présidentielles, les services publics restent les plus à même de « répondre au mieux aux attentes de la collectivité sur des principes de solidarité, de continuité, d'égalité de traitement, toutes choses que le "marché" est bien incapable de garantir. »

C'est sur cette affirmation que la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, dont la FSU fait partie, organise des Assises nationales qui auront lieu les 18 et 19 novembre à Montreuil et qui déboucheront sur l'adoption d'un Manifeste pour les services publics du XXI<sup>e</sup> siècle. Après une soirée débat sur la « Sécu » avec la diffusion du film « La sociale », de nombreux ateliers viendront étayer ces assises sur des su-



La défense du service public au centre des Assises.

jets très variés. Seront ainsi abordés la gestion, le financement et les logiques économiques qui ont des conséquences sur les services publics, les enjeux environnementaux et le rôle des services publics dans la transition écologique, le lien avec l'économie sociale et solidaire, ou en-

core l'accès aux droits pour toutes et tous, avec des services publics vecteurs d'égalité notamment entre femmes et hommes mais aussi pour la jeunesse. La FSU sera partie prenante de l'ensemble de ces thématiques et diffusera les travaux issus de ces assises qui permettront de promouvoir la Fonction publique et défendre les intérêts des agents. ♦

Aline Becker

Retraite des fonctionnaires

# La Cour des comptes met en garde

**P**our les magistrats de la rue Cambon, mettre fin aux régimes spéciaux dans la Fonction publique pour aligner les retraites des fonctionnaires sur celles du privé est une bien mauvaise idée.

Dans un rapport sur « les pensions de retraite des fonctionnaires », la Cour des comptes dénonce les risques d'un tel changement de régime sur les finances publiques. En effet, aligner les retraites du public sur le privé conduirait à appliquer les mêmes taux de cotisation qui sont plus faibles dans le privé.

L'État serait alors contraint de compenser le déficit. La réforme ne serait rentable, selon la Cour, qu'au bout de 17 ans. Les réformes précédentes contribuent largement à la baisse des dépenses publiques, au détriment des fonctionnaires qui voient leur retraite s'amenuiser, comme le rappelle le rapport : avec le système de décote, l'âge moyen de départ a augmenté de 2 ans depuis 2003 et se trouve aujourd'hui au même niveau que celui du privé. Quant au taux moyen de

remplacement, qui est le rapport entre la première pension et le dernier salaire, il est de 72,1 %, moins bon que celui du privé qui est de 73,8 %. Les magistrats préfèrent envisager des leviers d'évolution progressive comme l'harmonisation des droits familiaux et conjugaux, ce qui serait positif pour les fonctionnaires, mais aussi un allongement sensible de la période de référence pour le calcul des retraites, ce qui affaiblirait lourdement les pensions. ♦

Aline Becker

## Psychologues de l'Éducation nationale

# Chantier en cours

**L**a création du nouveau corps de psychologues de l'éducation nationale approche de son but.

Après plusieurs mois de discussion entre le ministère et les organisations syndicales, dont la FSU qui a joué un rôle important, le décret devrait paraître fin novembre. Il prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2017, mais sa publication avant fin 2016 permettra d'ouvrir les concours dès la session d'avril à juin 2017. Ils recruteront les futurs psychologues de chaque spécialité qui exerceront dans le premier ou le second degré.

Pour la constitution initiale du corps, les actuels CO-Psy et directeurs de CIO, qui ont déjà le statut de psychologues, seront automatiquement intégrés dans le nouveau corps. Les psychologues scolaires du primaire, actuellement professeurs des écoles, devront choisir entre l'intégration ou le détachement dans ce nou-



Les discussions à venir doivent préciser le cadrage de la formation qui se déroulera sur trois temps.

veau corps. Les psychologues, dont les carrières et la grille des salaires sont alignées sur celles des enseignants, bénéficieront des revalorisations de carrières prévues dans le cadre de PPCR.

Les discussions à venir doivent préciser le cadrage de la formation qui se déroulera sur trois temps : en centre de formation, en ESPÉ et pour un

tiers-temps en stage. Elle devra permettre d'accéder à la certification pour chaque spécialité.

Pour la FSU, si ce chantier répond à l'exigence de reconnaître enfin la place des psychologues dans l'Éducation nationale, de nombreux points restent encore en débat, notamment sur les carrières, les rémunérations et les conditions de formation, déterminantes pour l'avenir du métier. ♦

Aline Becker

## Sélection Master

# Un compromis trouvé

**L**e 4 octobre un compromis sur la sélection en master a enfin été trouvé entre le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) et la ministre. Le 18 avril 2016 les élus du Cneser avaient voté en majorité contre le décret réglementant la sélection en Master.

Opposé à la sélection car la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'une des valeurs fondamentales du syndicat, le Snesup admettait cependant l'idée d'une mesure à l'entrée du

Master 1, compte tenu du manque de moyens des établissements qui ne peuvent ouvrir plus largement les Masters.

L'accord trouvé devrait garantir le droit à la poursuite d'études pour chaque diplômé de licence et il n'y a désormais plus de sélection entre le M1 et le M2, ce qui est fondamental pour le SNESUP. Aucun étudiant ne serait sans solution, sans choix, sans droit. L'État devra, lui, garantir le droit à 3 inscriptions alterna-

tives dans des masters compatibles avec son cursus.

Les universités pourront quant à elles recruter les étudiants à l'entrée du master selon leur niveau et leur projet et fixe des capacités d'accueil.

Un site internet sera créé afin de dispenser à tous les étudiants les informations utiles. Les textes ont été présentés pour avis au CNESER le 17 octobre avant d'être transmis pour débat et vote au Parlement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## CRPE supplémentaire : nécessaire mais pas suffisant

La seconde édition du CRPE supplémentaire de l'académie de Créteil a attiré 9 150 candidats pour 500 postes. L'académie manquant d'enseignants, la réédition de ce concours visait à améliorer la situation des écoles (principalement en Seine-Saint-Denis) en ajoutant ces postes à ceux de la session classique. Mais 424 recrutements sur 1 635 ont été perdus. Et ce n'est pas l'appel à la liste complémentaire de ce concours supplémentaire (250 recrutements) qui suffira à stopper l'embauche dans les écoles de contractuels sans formation.

## Moins de germanistes

Selon Najat Vallaud Belkacem, « il n'y a jamais eu autant d'élèves qui feront de l'allemand [...] que cette année ».

Pourtant, selon l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF), le nombre de germanistes est en baisse de 8 % en collège (31 % en 6<sup>e</sup>) : 30 % des classes bilingues ont été supprimées au niveau national, avec de grandes disparités académiques (95 % à Caen, 0 % à Paris).

En parallèle, les conditions de travail des personnels se dégradent.

En 2016, 56,8 % des postes au CAPES d'allemand n'ont pas été pourvus.



Éducation nationale

# Des créations de postes largement insuffisantes

**L**e projet de budget 2017 reconduit une priorité à trois secteurs : éducation et jeunesse, sécurité et emploi, ce qui va impliquer des restrictions plus grandes pour les autres, sans forcément satisfaire les besoins dans les ministères prioritaires.

Le dernier budget du quinquennat reste marqué par l'austérité: parallèlement à une prévision de croissance certainement ambitieuse (1,5 %), le gouvernement affiche un objectif de diminution du déficit public à 2,7 % du PIB, tout en poursuivant des baisses d'impôt qui réduisent d'autant les recettes fiscales. La Fonction publique et les services publics vont à nouveau servir de variable d'ajustement.

Pour l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et agricole 12 842 emplois supplémentaires sont créés. Ainsi, le gouvernement d'afficher que la promesse de 60 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble du quinquennat est tenue, pour compenser – au moins en partie –



Les postes annoncés ne correspondent pas au même nombre de temps pleins sur le terrain.

les 80 000 postes détruits les années précédentes. Mais ces créations de postes sont rarement visibles et ne suffisent pas à améliorer les conditions de travail et d'enseignement. D'une part, les postes annoncés ne correspondent pas au même nombre de temps pleins sur le ter-

rain, en raison notamment des créations qui ont été nécessaires pour rétablir la formation initiale (postes de stagiaires). D'autre part, les emplois d'AED ont été intégrés au décompte alors qu'il ne s'agit pas d'emplois de fonctionnaires.

Enfin, nombre de ces emplois n'ont pas été consommés dans le second degré du fait de la crise du recrutement, et dans le supérieur du fait du manque criant de crédit qui a conduit au gel des emplois de titulaires.

Au-delà de la bataille de chiffres, ces créations sont globalement insuffisantes pour rétablir les moyens de remplacement ou de suivi des élèves en difficulté et pour faire face à la hausse des effectifs d'élèves. Le premier degré aura accueilli 66 000 élèves de plus entre 2012 et 2016, et les moyens supplémentaires n'ont pas permis la mise en œuvre

## Élections des représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves ont pu choisir leurs représentants le vendredi 7 et le samedi 8 octobre, soit au bureau de vote de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant, soit par correspondance. Ils ont élu un représentant par classe au conseil d'école dans le premier degré (221 000 pour l'ensemble des écoles) et cinq à sept représentants au conseil d'administration dans le second degré (environ 48 000 au total dans les collèges et lycées). Ces représentants se prononcent sur le règlement intérieur, le projet d'école ou d'établissement, les questions de fonctionnement mais aussi le budget dans le second degré. Le taux de participation (47,4 % dans le premier degré et 23,8 % dans le second) reste stable par rapport à l'an dernier. La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) confirme sa place de première fédération de parents d'élèves avec 46,2 % des voix dans le second degré et 12,8 % dans le premier.

de deux dispositifs phares pourtant essentiels à la réussite scolaire: le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de 3 ans. À la rentrée 2017, dans le second degré, il y a bien 4 400 emplois d'enseignants programmés de plus (deux fois plus que l'an passé), mais le nombre d'élève augmente de 58 000 et la plus grosse part de ces moyens est prévue pour financer la réforme du collège. ♦

Hervé Moreau

## Éducation prioritaire : pour une carte élargie des lycées !

Jeudi 29 septembre et mardi 11 octobre, de nombreux collègues étaient en grève dans une cinquantaine de lycées anciennement classés éducation prioritaire répartis dans neuf académies, dont Versailles, Créteil et Aix-Marseille. Aux côtés des collègues, la FSU, par la voix du Snes et du Snuep, revendique une carte élargie des lycées en éducation prioritaire, garantissant une dotation horaire spécifique et une diminution du nombre d'élèves par classe, en plus de l'attribution d'une prime et de bonifications pour les enseignants. Elle appelle à poursuivre et amplifier le mouvement jeudi 17 novembre.

Rapport Menard

# Investir dans la formation des enseignants

La mission parlementaire sur la formation des enseignants a rendu son rapport. Elle dresse un constat très critique sur la formation continue qui n'est pas à la hauteur des responsabilités de l'État et propose 10 recommandations dont certaines interrogent. Si le rapport juge positivement la formation initiale des enseignants, en revanche il dresse un bilan très négatif sur la formation continue : les enseignants français bénéficient de 2 jours et demi de formation par an (la moyenne des pays de l'OCDE étant de 8 en 2013) mais ces formations sont de piètre qualité. Le manque constaté de coordination et de hiérarchisation entre les services nécessiterait la création d'un comité de pilotage dans chaque académie. Les enseignants devraient bénéficier d'un compte person-

nel de formation, d'une prise en compte dans leur carrière, de « véritables » frais de remboursements et d'une possible validation des acquis.

Si la FSU partage la volonté affichée d'une amélioration de la formation continue, elle considère nécessaire en premier lieu un engagement budgétaire à hauteur des besoins.



Les moyens de remplacements sont insuffisant et continuent de couvrir des postes vacants. Les frais de déplacements sont peu ou pas pris en charge.

D'autre part la valorisation proposée pour les personnels qui s'investissent dans la formation reviendrait à exonérer l'État de son obligation à former ses agents. L'idée de compagnonnage qui en découle ne doit pas être la réponse aux besoins de formation.

Enfin la plateforme numérique proposée pour recueillir les demandes des enseignants ne pourra être efficace que si ces derniers peuvent évaluer leurs besoins personnels en dehors des priorités de formation décidées académiquement ou départementalement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Scolarité obligatoire de 3 à 18 ans

En 2012 le ministre Peillon déclarait que l'objectif d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans était louable mais non réaliste.

Il préconisait de donner la priorité à la scolarisation en CP.

La ministre Vallaud-Belkacem semble, elle, penser que cet objectif pourrait devenir le programme Éducation du PS en 2017. Ambitieux lorsque l'on mesure les difficultés inhérentes à l'accueil de 180 000 jeunes supplémentaires dont 140 000 ayant décroché de l'École.

Car la scolarité obligatoire concernerait 23 % des 18 ans. S'il s'agit de remplir les CFA ou les formations professionnelles, l'objectif visé par la FSU ne sera pas mis en œuvre. À moins que la ministre n'espère par cette annonce améliorer ses relations plutôt distantes avec la FSU depuis la réforme du collège...

Journée nationale pour l'Éducation

# La FSU engage le débat

À l'approche de la campagne présidentielle, il est indispensable de mettre l'éducation au centre des questions politiques, de peser dans le débat. Une éducation de qualité est indispensable pour tous les jeunes afin qu'ils trouvent leur place dans ce monde et qu'ils puissent construire la société de demain, libre et démocratique. Cette priorité pour l'éducation doit bénéficier à toute la jeunesse et particulièrement

aux jeunes les plus en difficulté. Si l'École a permis d'élever le niveau de connaissance et de qualification, la corrélation entre inégalités sociales et inégalités scolaires reste forte et la démocratisation du système éducatif stagne. Lutter contre les inégalités est donc le premier défi à relever aujourd'hui.

Pour y réfléchir, la FSU organise un colloque à Paris les 6 et 7 décembre.

Enseignants, formateurs, chercheurs et experts partageront leurs expériences et leurs analyses pour placer l'éducation et la formation au cœur des enjeux actuels et des priorités.

Avec la participation de Nico Hirtt, chercheur, universitaire et syndicaliste belge, auteur de nombreux ouvrages sur les systèmes éducatifs européens; Nathalie Mons, professeure des universités en sociologie et

présidente du CNESCO; Stéphane Bonnéry, professeur des universités en sciences de l'éducation à Paris 8 et Jean-Paul Delahaye, ancien IGEN et ancien directeur de la DGESCO.

Cette réflexion se poursuivra à l'occasion des États généraux de la formation les 11 et 12 janvier.

Information et inscriptions auprès de vos syndicats nationaux. ♦

Hervé Moreau

# IR Quelques livres qui font l'actualité



6 €



7,50 €



8 €

## SÉMINAIRE « Les dix ans du chantier travail »

L'Institut de recherches de la FSU organise, avec le centre de formation, un séminaire à l'occasion des « Dix ans du chantier travail ».

Les mercredis 1<sup>er</sup> et jeudi 2 février 2017. Cabanis. Notez-le !

Son objectif est de confronter les expériences de coopération de chercheurs et de syndicalistes en matière d'analyse du travail et d'actions pour transformer le travail, afin que les revendications syndicales soient irriguées par la parole des travailleurs.

**Mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 février 2017**

**SNUIPP-FSU, 12 rue Cabanis, 75014 Paris**



**Denfert-Rochereau**



**Glacière**

Inscription gratuite mais obligatoire et programme :

<http://formation.fsu.fr/Travail-en-debat-seminaire-de-l-institut-de-recherche-de-la-FSU-les-10-ans-du.html>

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

# Complémentaires : une couverture solidaire ?

Dossier réalisé par :  
Aline Becker, Grégory Bekhtari,  
Monique Daune, Hervé Moreau,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins

© TRÉVIER/SALIA

**Les complémentaires santé jouent dans notre pays un rôle de plus en plus important dans le financement des soins de base. C'est une spécificité française car, dans beaucoup de pays, le « panier de soins » est pris en charge à 100 % par les budgets publics.**

**S**ouvent mal remboursées par la sécurité sociale, les dépenses de santé pèsent de plus en plus lourd sur le budget des individus. Souscrire à une complémentaire santé est donc devenu une nécessité pour réduire un « reste à charge » important sur certains soins (de ville, optique, dentaire, prothèses...).

95 % de la population déclarent aujourd'hui bénéficier en France d'un contrat de complémentaire santé, dont 6 % à titre gratuit grâce au dispositif CMU-C. Or, les complémentaires santé évoluent dans un univers très concurrentiel où les trois familles

d'opérateurs ne font pas toutes appel à des mécanismes solidaires. Si les mutuelles et les institutions de prévoyance sont à but non lucratif, les sociétés d'assurance ont pour objectif premier de reverser une partie de leurs chiffres d'affaires à leurs actionnaires.

Cet univers est aussi devenu très encadré par des règles européennes de solvabilité qui s'appliquent à tous et l'imposition d'une concurrence « libre et non faussée » pousse nombre d'opérateurs à fusionner pour se maintenir sur le « marché » (on compte par exemple aujourd'hui trois fois moins de mutuelles

qu'en 2001).

Ce secteur est aussi inégalitaire à plus d'un titre. Il ne s'appuie pas sur le principe fondateur de la sécurité sociale (« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »), les opérateurs complémentaires étant libres de définir leurs tarifs et leurs offres pour capter de nouvelles parts de « marché ». Les mutuelles sont ainsi de plus en plus contraintes d'aligner leurs pratiques sur celles de leurs concurrents en proposant des tarifs qui varient désormais souvent en fonction de l'âge ou de la gamme de prestations choisies. Ensuite les dispositifs d'aides à l'acquisition d'une complémentaire santé sont différents selon le public visé. Ainsi les salariés du privé bénéficient de contrats collectifs obligatoires largement subventionnés (avec une participation minimale de leur employeur de 50 %) alors que les fonctionnaires bénéficient au mieux d'une aide dérisoire de leur employeur, variable selon le ministère ou la collectivité territoriale. Les enjeux de la deuxième vague de référencement dans la Fonction publique d'État sont, pour la FSU, de conserver un degré maximal de mutualisation entre les agents actifs et retraités, avec un cahier des charges qui maintient et conforte les droits existants, notamment en matière de dépendance, et d'obtenir une participation de l'employeur plus élevée. Mais l'objectif reste, à terme, de revenir sur le glissement opéré vers les complémentaires santé – qu'encouragent les pouvoirs publics – et de reconquérir une assurance maladie obligatoire de haut niveau pour tous.

# Assurance maladie : Obligatoire et complémentaire



Les mutuelles furent autorisées à subsister, en complémentarité avec la Sécurité Sociale quand cette dernière fut instituée à la Libération.

**E**n 2014, les organismes d'assurance maladie complémentaire couvraient en France 95 % de la population, en complément de la sécurité sociale, et contribuaient au financement de 13,5 % des dépenses de soins et de biens médicaux.

Dans ce secteur encore largement dominé par les mutuelles, deux autres types d'organismes cohabitent et leur font concurrence. Historiquement positionnées sur la prévoyance et les contrats collectifs, les institutions de prévoyance sont, comme les mutuelles, des organismes à but non lucratif mais gérés de manière paritaire par les représentants des salariés et employeurs. Les sociétés privées d'assurance qui rémunèrent des actionnaires et qui étaient déjà bien implantées dans la couverture de risques différents (automobile ou habitation, responsabilité civile, épargne financière... sont désormais à l'offensive dans le secteur de la santé.

Les mutuelles ont commencé à se développer dès le XIX<sup>e</sup> siècle lors de la révolution industrielle, avant la mise en place des premières lois sur les assurances sociales (1928-30) et bien avant l'instauration de la Sécurité sociale (1945).

250 000 sociétaires (1,6 million de personnes avec leur famille) étaient regroupés dès 1848 au sein de 2000 sociétés mutuelles. L'histoire de ces dernières n'a pas été linéaire car la

loi Le Chapelier de 1791 ne reconnaissait pas au monde du travail le droit de s'organiser. Mais en 1898, la Charte de la Mutualité a défini les grands principes d'un système mutualiste non lucratif pouvant intervenir en marge de l'État.

En assurant à leurs affiliés un minimum de ressources en cas d'accident ou de perte d'emploi, les mutuelles ont ainsi joué un rôle pionnier en matière de solidarité nationale et contribué au développement de la protection sociale. C'est pourquoi elles furent autorisées à subsister, en complémentarité avec la Sécurité Sociale quand cette dernière fut instituée à la Libération.

La part des dépenses de soins remboursée par la Sécurité sociale a progressé entre 1945 et 1980 mais, depuis cette date, les gouvernements ont fait le choix de réduire la dépense publique et de privilégier la dépense privée. L'assurance maladie obligatoire s'est concentrée sur les « gros risques » comme l'hôpital et les affections longue durée et s'est désengagée sur les « petits risques » (maladie ordinaire, optique, dentaire...). Les déremboursements, les franchises, le développement des dépassements d'honoraires... ont augmenté le « reste à charge » des patients et rendu de plus en plus nécessaire le

## Le cadre européen fragilise les valeurs mutualistes

Dans la réglementation européenne, les mutuelles en santé sont des opérateurs comme les autres, au même titre que les sociétés privées d'assurance. Elles sont donc soumises aux règles de la concurrence qui touchent toutes les activités de services (liberté d'installation, appels d'offres et encadrement très strict des subventions...). La dernière directive en date (Solvabilité II) adoptée en 2009 et mise en œuvre en 2016 impose la constitution d'une réserve financière et d'un ratio de fonds propres permettant de faire potentiellement face à une situation de risque maximum, tant du côté des prestations à servir que des pertes de valeur de l'ensemble des placements et investissements. Ces réglementations ont favorisé la concentration du secteur rendant plus difficiles le lien avec les sociétaires et le fonctionnement démocratique.

recours à une complémentaire santé.

Créée en 2000, la CMU-C permet l'accès des plus démunis à une couverture complémentaire gratuite. Et depuis 2005 l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé) réduit le montant de la cotisation des personnes juste au-dessus du plafond de la CMU-C. Enfin, depuis le 01/01/16, les entreprises doivent obligatoirement proposer un contrat collectif à leurs salariés. De sorte qu'aujourd'hui, il ne reste plus qu'une très faible part de la population sans couverture complémentaire.

Mais les organismes complémentaires sont moins solidaires que la Sécurité sociale car les cotisations dépendent souvent plus de l'âge, de la situation familiale ou du choix des prestations remboursées que des revenus. ♦

# Au fondement des valeurs mutualistes

**L**es pouvoirs publics ont longtemps tenté de contrôler les sociétés de secours mutuel fondées sur une prévoyance collective et volontaire qui ont émergé au cours de l'essor industriel.

Napoléon III confia ainsi leur financement et leur gestion aux notables, confisquant aux sociétaires de base le droit aux décisions. Il faudra attendre la III<sup>e</sup> République et la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, avec la Charte de la Mutualité, pour que les mutuelles puissent mener librement leur activité. En effet, la loi leur accorde une entière liberté de création et les encouragements des pouvoirs publics. La Mutualité élargit alors son implantation en prônant la collaboration entre les classes, avec la volonté de résoudre la « question sociale ». Mais à l'issue de la première guerre mondiale, les besoins sociaux sont tels qu'une réponse d'ensemble de la collectivité est nécessaire. La Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), décide de soutenir un projet d'assurances sociales collectives et obligatoires à partir de 1930, alors que le volontariat est l'un des principes mutualistes. Mais la Mutualité garde son indépendance

vis-à-vis de l'État. Le caractère obligatoire est acté avec la création de la Sécurité sociale en 1945. Loin d'être déstabilisée, la Mutualité s'organise de manière complémentaire et devient même un des principaux défenseurs de la « Sécu ». Elle renforce sa spécificité dans le paysage social en prônant son caractère indépendant plutôt que sa simple neutralité. L'État lui donne aussi toute sa place à travers la loi Morice qui, en 1947, délègue la gestion du régime obligatoire des fonctionnaires à leurs mutuelles. Liberté d'adhésion, solidarité, démocratie et indépendance sont ainsi les quatre piliers qui fondent la Mutualité et qui sont encore aujourd'hui au cœur de l'action et des valeurs des mutuelles. Chaque sociétaire peut en effet prendre part au fonctionnement de sa mutuelle en participant à l'assemblée générale, en élisant ses responsables et il en contrôle sa gestion. Mais la gestion démocratique selon le principe « un homme, une voix » est plus théorique que réelle aujourd'hui tant la gestion financière d'une mutuelle est devenue lourde et complexe dans un secteur excessivement concurrentiel. ♦

## Panorama de l'assurance complémentaire santé en France en 2014

	Mutuelles	Sociétés d'assurance	Instituts de prévoyance	Total des organismes
Nombre d'organismes	453	94	26	573
Cotisations collectées (milliards d'euros)	17,9	9,5	6,5	33,9
Part du « marché »	53 %	28 %	19 %	100 %

Source : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques - DRESS - Février 2016.

Depuis 2001, le nombre de mutuelles a été divisé par trois et le nombre d'institutions de prévoyance par deux. Si la part des mutuelles a reculé depuis 2006, ces dernières restent les principaux acteurs des complémentaires santé avec 53 % des cotisations collectées contre 28 % pour les sociétés d'assurance (soit plus 6 points entre 2013 et 2014) et 19 % pour les institutions de prévoyance. Les contrats collectifs, qui couvrent des salariés d'entreprise ou de branches professionnelles, gagnent du terrain sur les contrats individuels : avant la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, ils représentaient 43 % des primes collectées en 2014 contre 41 % en 2009.

## Référencement : comment ça marche ?

Le Décret de 2007 sur le dispositif de référencement dans la FPE permet la participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents actifs et retraités.

Si un ministère ou un établissement public décide d'engager une procédure de référencement, il lance un appel public à concurrence sur la base d'un cahier des charges qui porte à la fois sur les risques santé et prévoyance (voir page 21) et à la rédaction duquel sont associés les syndicats représentatifs (comme le prévoit la loi de 2010).

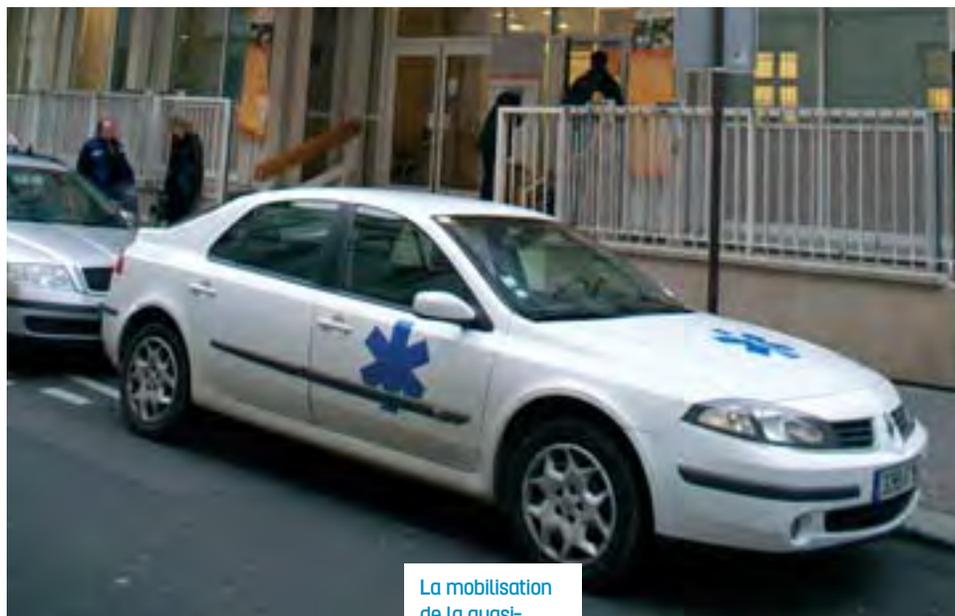
Tout organisme complémentaire (mutuelle, institution de prévoyance ou société d'assurance) peut candidater et proposer une offre en s'engageant à mettre en œuvre une réelle solidarité (intergénérationnelle, familiale, indiciaire) avec un égal accès aux garanties santé entre actifs et retraités. Il a 45 jours pour faire remonter son offre.

Le Ministère étudie toutes les offres reçues avant de retenir un (ou plusieurs) opérateur(s) avec qui il signera une convention pour une durée de 7 ans. Pour établir son choix, il se fonde sur 4 (voire 5) critères objectifs : rapport entre qualité des garanties et tarif, degré de solidarité entre adhérents, maîtrise financière du dispositif, couverture effective pour plus les fragiles (+ tout autre critère adapté à la population concernée).

L'adhésion des agents à l'organisme référencé reste facultative. C'est l'employeur public qui détermine chaque année le montant de la participation qu'il versera à l'opérateur référencé. Ce montant aujourd'hui dérisoire est loin d'atteindre le plafond fixé par le décret de 2007 (équivalent des transferts de solidarité effectivement opérés sur les garanties santé).



# FPE : les enjeux du référencement



La mobilisation de la quasi-totalité des organisations syndicales a permis d'obtenir que les opérateurs candidats puissent proposer la couverture « dépendance ». C'était, pour la FSU, un enjeu essentiel

**L**a première vague de référencement lancée en 2008 a confirmé la place des mutuelles historiques dans la quasi-totalité des ministères de la Fonction Publique d'État. Seul l'Office National des Forêts (ONF) avait choisi de référencer une société d'assurance privée (Groupama). Les conventions de référencement devant être renouvelées au bout de sept ans (voire 8 après une prolongation exceptionnelle d'un an), elles arrivent toutes à échéance sauf pour le ministère de l'Écologie et du Logement qui a fait le choix de ne pas reconduire de convention. Mais la seconde vague de référencement a lieu dans un contexte politique délicat où le mutualisme est fragilisé. Le principe même de référencement n'a pu être préservé que grâce à la mobilisation commune de la MFP (Mutualité de la Fonction Publique) et des organisations représentatives de la Fonction Publique d'État contre la Direction de la sécurité sociale (DSS) qui souhaitait le remettre en cause.

Co-rédigée par la DSS et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), la circulaire d'application publiée le 27 juin 2016 n'a pas pris en compte les propositions des organisations syndicales et comporte des éléments qui vont dans

le sens d'une logique concurrentielle renforcée. Elle insiste par exemple sur la possibilité pour un ministère de sélectionner plusieurs opérateurs, de ne proposer qu'un couplage partiel des garanties liées à l'invalidité et au décès, et de ne pas inclure le risque « dépendance ».

### Un cahier des charges pour une couverture maximale

Avec la plupart des autres organisations syndicales, la FSU a pesé pour que les ministères MENESR, MCC et MVJS proposent un cahier des charges qui garantisse la mutualisation des risques la plus large possible pour une couverture solidaire maximale. Elle a rappelé son attachement aux valeurs mutualistes et fait des propositions concrètes sur le contenu même du cahier des charges en mettant en avant des exigences qui partent des besoins des personnels. Elle a notamment proposé le renforcement des prestations en optique, prothèses dentaires, audioprothèse et grand appareillage, un encadrement rigoureux des dépassements d'honoraires, un couplage santé/prévoyance qui intègre la couverture de l'intégralité des risques, un ratio prestation/cotisation favorable aux plus âgés afi

## Financement : quelles propositions ?

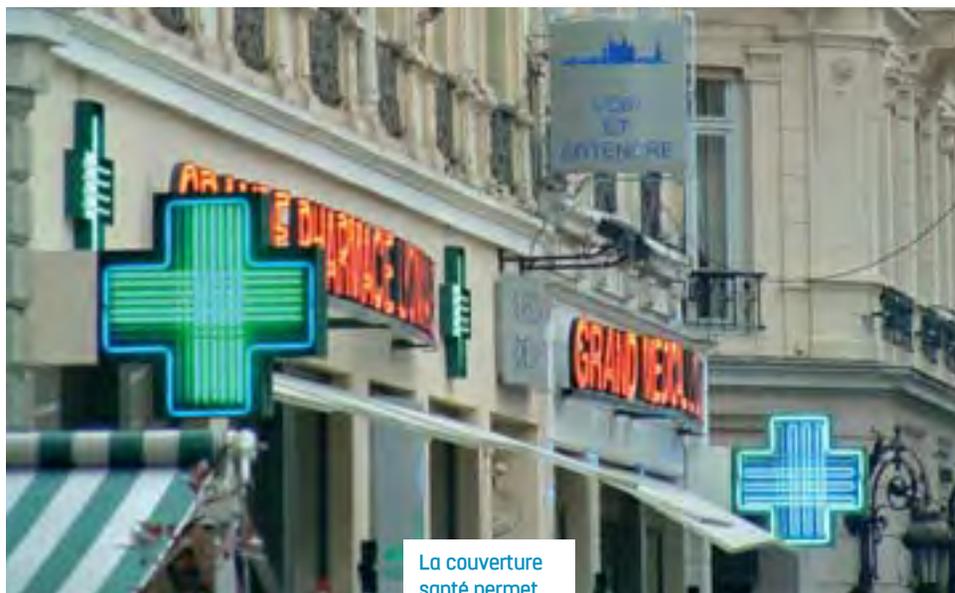
Alors que les besoins sanitaires et sociaux se sont accrus avec notamment l'allongement de la durée de vie, la FSU estime que l'augmentation constante des dépenses utiles de santé ne constitue pas un problème en soi si les recettes sont suffisantes dans le cadre d'une redistribution plus juste des richesses. Ce raisonnement vaut autant pour la sécurité sociale que pour la complémentaire santé. Mais en attendant une reconquête de l'assurance maladie obligatoire, la FSU exige un engagement plus conséquent des employeurs publics dans la part qu'ils prennent en charge pour leurs personnels : aujourd'hui, sur 12 milliards d'euros d'aides publiques destinées à l'ensemble des salariés, seuls 32 millions sont dévolus aux agents de la Fonction publique.

d'assurer le principe de solidarité entre les générations.

La mobilisation de la quasi-totalité des organisations syndicales (avec un courrier commun au Premier ministre) a permis d'obtenir que les opérateurs candidats puissent proposer la couverture « dépendance » comme en 2008 lors de la première vague de référencement. C'était, pour la FSU, un enjeu essentiel pour empêcher toute régression des droits des personnels, actuellement couverts pour ce risque dans le cadre d'une large mutualisation.

Par ailleurs, la FSU ne peut que s'inquiéter de certaines alliances contre nature, comme celle opérée entre la mutuelle Intérieure (historiquement présente au ministère de l'Intérieur et dans les collectivités territoriales) avec le grand groupe d'assurance privé Axa. Il ne faudrait pas que de tels rapprochements permettent, à l'occasion du référencement, à des opérateurs privés de s'implanter de manière détournée sur le marché de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. ♦

# Santé et prévoyance : Deux volets complémentaires



La couverture santé permet de compléter l'action de la sécurité sociale.

**L**a couverture santé permet de compléter l'action de la sécurité sociale dans le domaine des remboursements de frais associés aux actes de soins ou d'achat de bien médicaux (médicaments, optique, dentaire, prothèses etc...).

Cette couverture peut aussi proposer, en supplément, le remboursement de soins ou de services non pris en compte par l'assurance maladie obligatoire, par exemple les dépassements d'honoraires ou l'ostéopathie. Elle peut aussi proposer l'accès à un réseau de praticiens ou d'établissements conventionnés et développer des actions de prévention et des actions sociales. On intègre ainsi dans la couverture complémentaire santé les remboursements médicaux relatifs aux maladies, à la maternité et aux accidents, mais aussi des actions d'information et de prévention.

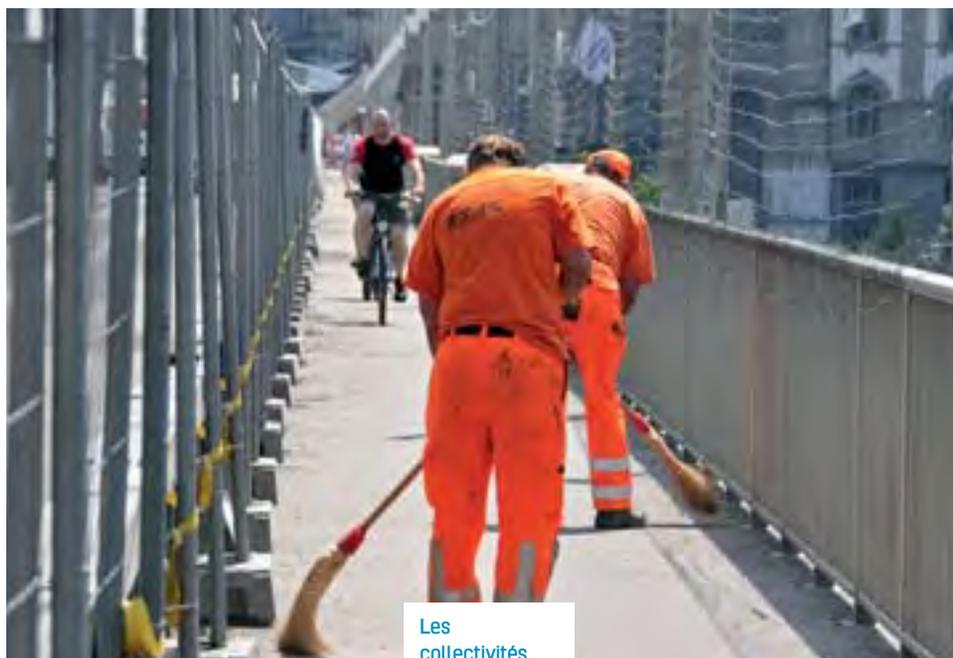
Mais la maternité, les accidents et les maladies ont aussi un effet sur les revenus lorsqu'ils sont associés à un arrêt ou une incapacité durable de travail. Dans la Fonction publique, l'agent continue de percevoir son traitement indiciaire intégral pendant 3, 12 ou 36 mois selon qu'il est en congé maladie ordinaire, en longue maladie ou en

congé de longue durée. Il passe ensuite à mi-traitement jusqu'à épuisement de ses droits statutaires à congé. S'il est couvert par une complémentaire qui inclut le risque prévoyance, il perçoit des allocations journalières qui viennent compléter sa rémunération (la MGEN complète par exemple pour qu'il perçoive 77 % de son traitement). Ces couvertures complémentaires peuvent aussi concerner l'invalidité, le décès et la perte d'autonomie.

Mais si l'agent n'a pas de complémentaire incluant la prévoyance, il peut se retrouver rapidement en grande difficulté

Dans la Fonction publique d'État, la prévoyance est obligatoirement couplée à la santé, autrement dit, un même contrat couvre les deux types de risques. En revanche, dans la Fonction publique territoriale, le couplage n'est pas obligatoire et bon nombre d'agents ne sont pas couverts pour les deux risques alors que leurs salaires sont souvent peu élevés : sans couverture en prévoyance, un agent peut ainsi se retrouver en-dessous du seuil de pauvreté quand il passe à mi-traitement au bout de 3 mois de congé maladie ordinaire. ♦

# Pour les agents territoriaux : labellisation ou convention



Les collectivités privilégient plutôt la procédure de labellisation en matière de santé.

**L**e décret du 8 novembre 2011 précise les modalités de la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Afin de tenir compte de la multiplicité des employeurs, il a été décidé en 2011 que les collectivités pourraient choisir entre deux options : la labellisation et la convention de participation.

Les collectivités privilégient plutôt la procédure de labellisation en matière de santé. Elles n'ont dans ce cadre aucune procédure de sélection à mettre en place et n'ont rien à vérifier a posteriori. L'agent peut choisir librement un opérateur (et un contrat) parmi tous ceux qui ont été labellisés pour 3 ans par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et en conserver le bénéfice s'il change d'employeur.

Plutôt privilégiée en matière de prévoyance, la convention de participation est le dispositif qui s'apparente le plus au référencement dans la FPE. L'employeur sélectionne un seul opérateur après un appel public à concurrence sur la base d'un cahier des charges éla-

boré sous sa responsabilité. Une convention est alors signée pour 6 ans. Mais l'adhésion des agents reste facultative.

Dans la Fonction publique territoriale, la protection sociale complémentaire des agents se caractérise

aussi par l'absence de couplage obligatoire santé/prévoyance. Le faible taux de couverture des agents en prévoyance entraîne des situations très précaires dans les cas de passage à mi-traitement. Enfin la solidarité intergénérationnelle est faible, les opérateurs se concentrant sur les actifs, perdant ainsi le lien avec les agents lorsqu'ils partent en retraite.

Les collectivités choisissent pour la santé comme pour la prévoyance entre l'une ou l'autre de ces procédures. Elles peuvent consulter les comités techniques et délibérer sur le choix de la procédure de sélection. Elles ont tendance à privilégier la prévoyance, compte tenu de la faible couverture des agents observée dans ce domaine.

La participation financière éventuelle de l'employeur peut être versée directement à l'agent en un montant unitaire, sans forcément passer par l'organisme complémentaire. Mais elle est très inégale d'un employeur à l'autre, étant donnée la très forte disparité de moyens dont les collectivités territoriales disposent. 💧

## Allemagne : le choix du public ou du privé

Contrairement à notre système de sécurité sociale, l'assurance santé de nos voisins Outre-Rhin ne repose pas sur un régime de base unique pour tous. Assurances publiques et privées se côtoient en effet, sans cibler les mêmes publics et offrir les mêmes garanties. Si les "Private Krankenversicherungen" proposent parfois une meilleure couverture à un prix moins élevé que dans le public, elle ne sont intéressantes que pour les célibataires, plutôt jeunes et en bonne santé. En effet, le montant de la cotisation est fixé en fonction de l'âge et de l'état de santé de l'assuré et ne couvre ni le conjoint ni les enfants, alors que les "Krankenkassen" du public couvrent toute la famille, y compris le conjoint s'il n'a pas de salaire. Ainsi, seuls 10 % des Allemands sont assurés auprès d'une caisse privée, dont obligatoirement les travailleurs indépendants.

Si toutes les assurances publiques ont le même niveau de couverture, les réformes successives ont conduit à de nombreux déremboursements. Cette situation contraint la plupart des Allemands à souscrire une complémentaire santé. Celles-ci sont privées, souvent coûteuses et entièrement à la charge de l'assuré, les employeurs n'étant pas obligés d'y cotiser.



# Serge Brichet : « Défendre le modèle mutualiste »

Président de la MFP (Mutualité Fonction publique) qui regroupe 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles de la Fonction publique.

## Quelle est l'originalité du mouvement mutualiste de la Fonction publique ?

La MFP a fêté il y a quelques mois ses 70 ans... comme la Sécurité sociale et ce n'est pas qu'une coïncidence de date, tant l'histoire de ces deux institutions est liée.

Les mutuelles de fonctionnaires, que la MFP fédère, sont en effet habilitées à gérer le régime obligatoire depuis la loi Morice et ont construit leur développement autour de cette mission principale. Elles l'ont complétée avec des missions relevant du champ complémentaire tels le conventionnement avec les professionnels de santé et l'action sociale. Un seul objectif : renforcer le statut social de l'agent public et favoriser l'accès aux soins à des tarifs maîtrisés.

Au travers de ces actions, elles font vivre de larges solidarités professionnelles contributives, familiales et générationnelles, conformes à leur démarche non lucrative et renforçant la non-sélection des risques. La MFP agit aussi en termes d'influence auprès des pouvoirs publics pour défendre ce modèle mutualiste qui a été créé par et pour les agents publics.

## Ce modèle original est aujourd'hui menacé de plusieurs manières.

### Par qui ? Pourquoi ?

Le champ complémentaire est par nature un champ très concurrentiel, avec près de 600 opérateurs de toute nature.

Le « marché » des fonctionnaires est plus que convoité notamment par les opérateurs lucratifs peu présents jusqu'à présent, d'autant plus que nous sommes sur un marché relativement saturé. Le danger est de voir des opérateurs investir le champ de la Fonction publique avec pour seule ambition de ne récupérer que les « bons risques »

et laisser aux mutuelles les adhérents les plus fragilisés par l'âge ou la maladie.

De plus, les pouvoirs publics veulent, pour répondre aux « sirènes bruxelloises », stimuler la concurrence mais aussi favoriser la segmentation des risques. En témoigne le tout récent débat sur la complémentaire santé des plus de 65 ans. Nous sommes là aux antipodes de notre démarche et notre modèle peut vraiment être déstabilisé, lui qui subit également une pression fiscale importante

C'est pourquoi la MFP, en lien avec les groupements, ne cesse d'agir auprès des décideurs politiques assumant ainsi une véritable stratégie de lobbying.

## Quels sont les enjeux essentiels de la deuxième vague de référencement dans la FPE ?

Face à une concurrence plus rude que jamais, faire en sorte que les opérateurs mutualistes soient les seuls référencés dans les divers champs ministériels et s'assurer que les droits des agents soient maintenus et même confortés au travers d'une approche globale de la couverture santé/prévoyance. À cet égard la prise en charge de la garantie dépendance est majeure, alors que certains s'interrogent et veulent la remettre en cause. Ce qui est incompréhensible au moment où les pouvoirs publics veulent renforcer la politique en matière de perte d'autonomie.

La « cerise sur le gâteau » serait de voir la participation de l'État sensiblement renforcée, elle qui est aujourd'hui dérisoire se limitant à quelques centimes d'euros par mois pour plus de la moitié des fonctionnaires quand l'aide accordée à nombre de salariés de droit privé peut atteindre plusieurs centaines d'euros par an !



*Face à une concurrence plus rude que jamais, faire en sorte que les opérateurs mutualistes soient les seuls référencés dans les divers champs ministériels.*



© IFR

*Un article du PLFSS 2016 remettait en cause la gestion mutualiste du régime obligatoire mais il a été finalement remanié. Où en est-on aujourd'hui ?*

Le danger a été effectivement écarté grâce à la mobilisation du mouvement mutualiste et des fédérations syndicales de fonctionnaires. Cette gestion a même été reconnue conforme à la constitution par la Cour suprême.

Pour autant il convient de rester vigilant car les tentatives de remise en cause de ce mode de gestion sont récurrentes.

En tout état de cause, certaines mutuelles de fonctionnaires, confrontées à des contraintes budgétaires s'interrogent sur le contenu de cette délégation de gestion, tout en réaffirmant leur attachement à son principe.

Un dossier à suivre donc ! ♦

ONG

# Syrie, Le difficile parcours de l'aide humanitaire

**S**elon les Nations Unies et les observateurs sur le terrain, la guerre en Syrie qui a éclaté en 2012 après le soulèvement de la population est la plus grave crise humanitaire que le monde ait connue depuis la seconde guerre mondiale. Plus de 18 millions de Syriens sont affectés, soit plus de la moitié de la population du pays.

La population est particulièrement vulnérable, souvent utilisée comme bouclier humain et prise au piège dans les zones de conflit. Le contexte géopolitique complexe, caractérisé par un enchevêtrement d'acteurs et de belligérants à l'intérieur du pays, mais aussi au niveau des pays limitrophes et sur la scène internationale, rend l'aide humanitaire extrêmement compliquée. Les ONG internationales comme locales doivent déployer des stratégies nouvelles pour intervenir.

Contrairement à d'autres

conflits comme en Irak ou au Darfour, le principe d'impartialité et de neutralité prôné par le droit international est difficile à appliquer en Syrie dans la mesure où le régime gouvernemental empêche une action humanitaire libre et globale et une intervention des ONG dans les différentes zones de conflits.

## Accès refusé

Le pouvoir de Bachar-al-Assad impose un contrôle de l'aide humanitaire internationale, limitant ainsi le nombre d'ONG autorisées à intervenir sur le territoire, mais pratiquant aussi une ingérence dans la gestion de l'aide apportée en zone assiégée. Il n'hésite pas, pour des raisons politiques, à interdire l'accès aux régions qu'il contrôle aux ONG qui apportent leur soutien à la population dans les zones rebelles ou à celles qui travaillent en transfrontalier



Le prix photo du jeune reporter Bayeux-Calvados 2016 a été décerné à Mohammed Badra, de l'agence EPA, pour un reportage intitulé « Syrie, ceux qui restent ». Cette photo a été prise dans un hôpital de campagne suite à une attaque aérienne lancée par des forces loyales au régime d'Al Assad sur une place de marché dans la région rebelle de Douma, banlieue de Damas, en Syrie, le 30 octobre 2015. Selon l'Observatoire syrien pour les droits de l'homme au moins 65 personnes ont été tuées et plus d'une centaine de blessés dans l'attaque sur le marché occupé.

depuis la Turquie ou l'Irak. En effet il considère que des armes pourraient transiter par leur biais.

En mars 2012, l'ONU s'est d'abord vu refuser l'accès aux populations par le régime syrien qui considérait alors que les ONG syriennes étaient en mesure de répondre aux besoins. Le durcissement du conflit l'a très vite conduit à accepter l'intervention internationale pour financer des

programmes d'aide humanitaire à condition qu'elle passe par le Croissant-Rouge arabe syrien (CRAS) rattaché au mouvement international de la Croix-Rouge (CIRC). Mais le CRAS est lui-même sous le contrôle de Damas. En 2013, le Programme Alimentaire Mondial avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU étaient les deux principales agences internationales à intervenir sur le territoire par le biais du CRAS.

Le régime autorisait alors l'aide de 8 organisations internationales et 140 ONG locales. Mais il leur était interdit de franchir des lignes de front et d'effectuer des opérations « cross border » acheminant des vivres et du matériel médical depuis les pays frontaliers comme la Turquie.

Cette situation a conduit les ONG à devoir opérer des choix stratégiques en fonction des besoins de la population mais aussi de leur capacité d'intervention. Médecin Sans Frontière, qui intervient de-

## Des millions de réfugiés



Depuis mars 2011, ils sont des milliers chaque jour, à passer la frontière syrienne, constituant la plus importante population de réfugiés au monde issue d'un même pays sur une même génération. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comptabilisait 4 815 540 réfugiés enregistrés ou en attente d'enregistrement, en septembre 2016, dont plus de 3 millions en Turquie, plus d'un million au Liban et plus de 650 000 en Jordanie. Une petite partie seulement fuit vers l'Europe, huit fois moins que vers les pays voisins de la Syrie. La guerre en Syrie, qui a fait plus de 250 000 morts sans compter les milliers de disparus, a conduit 6,6 millions de personnes à fuir leur habitation et se déplacer à l'intérieur du pays, selon l'OCHA, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. 13,5 millions de Syriens, soit plus de la moitié de la population, nécessitent une assistance humanitaire d'urgence dont 4,5 millions en zones assiégées ou difficiles d'accès.



© MICHAEL BARRY / EPA

puis la Turquie sans autorisation par le régime, concentre son soutien sur les zones rebelles mais n'hésite pas à travailler officieusement avec des organisations locales pour acheminer des médicaments vers les hôpitaux des zones gouvernementales. D'autres organisations comme Life4Syria qui apporte une aide à la population en s'appuyant sur des réseaux locaux sert aussi de relais aux acteurs des ONG internationales.

### La position délicate de la Croix Rouge

De son côté, si par son statut le CIRC n'est pas tenu aux mêmes règles que les agences de l'ONU, il lui est difficile de ne pas se coordonner avec le régime en place, de par son lien avec le Croissant-Rouge. Pour ces derniers, contourner le régime syrien conduirait à exposer les populations à des représailles par des bombardements dans les zones où ils interviendraient. Mais cette position les place, en compagnie des agences de l'ONU, au

cœur d'une vive polémique, ce qui a conduit début septembre 73 ONG à suspendre leur coopération avec l'ONU. Alors que l'ampleur des fonds apportés par ces organisations est essentielle, sur le terrain, elles sont remises en cause et accusées de compromission avec le régime syrien.

Cette situation conduit à un nouveau blocage de l'intervention humanitaire depuis que la coalition nationale syrienne, seule composante de l'opposition au régime reconnue par l'ONU, interdit au Croissant-Rouge d'avoir accès aux zones contrôlées par les rebelles.

C'est aujourd'hui tout le nord du pays qui se trouve particulièrement exposé, ne pouvant plus recevoir aucune aide humanitaire directe. Il n'y a ainsi plus aucune ONG internationale physiquement présente à Alep-Est. La population n'a pas d'autre choix que de tenter de s'organiser. Les quelques médecins syriens restés sur place interviennent sans relâche avec l'appui à dis-

## Fabrice Weisman

« Une aide humanitaire très compliquée à apporter »



Fabrice Weissman, directeur d'études au Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires de la Fondation Médecin Sans Frontières.

### Quelle est la situation des ONG aujourd'hui en Syrie ?

Les ONG qui étaient présentes en Syrie avant la crise sont autorisées à travailler. Elles sont soumises aux conditions drastiques imposées par le gouvernement. Il les oblige à travailler par l'intermédiaire d'institutions nationales comme le Croissant rouge arabe syrien et leur interdit d'apporter des secours en dehors des zones contrôlées par l'armée gouvernementale. MSF fait partie de la deuxième catégorie d'ONG, qui interviennent depuis les pays frontaliers, la Turquie, la Jordanie, le Liban, l'Irak, dans les zones contrôlées par l'opposition, sans l'aval du régime.

### Comment conduisez-vous vos actions dans ces conditions ?

C'est très compliqué pour deux raisons. La première est que les infrastructures de santé et les infrastructures civiles en général font l'objet d'un ciblage assez systématique de la part de l'armée loyaliste et de l'aviation russe. La deuxième difficulté est liée à l'expansion de l'état islamique avec qui il est très difficile de travailler vu sa propension à enlever les ressortissants internationaux et le contrôle total qu'il exerce sur la destination de l'aide. Il n'y a aucune garantie que celle-ci aille aux personnes qui en ont besoin. Il reste les territoires contrôlés par deux groupes d'opposition avec lesquels nous pouvons travailler sans la présence de contrôle.

### Que peut-on dire de la situation humanitaire en Syrie ?

Pour une grande part, les gens sont soit déplacés, soit réfugiés. Mais nous ne pouvons témoigner que de ce que nous voyons dans les zones contrôlées par l'opposition. Il y a d'un côté les secteurs assiégés dans lesquels il y a une véritable pénurie de médicaments, d'aide alimentaire de base, de carburant alors que l'hiver arrive. Ces zones sont en situation d'asphyxie, comme dans les quartiers de l'Est d'Alep quasiment complètement encerclés, dans lesquels il est impossible de faire rentrer de l'aide depuis plusieurs mois. Et puis il y a les autres territoires, adossés aux frontières, où les pénuries sont un peu moins intenses mais où les gens souffrent avant tout de conditions d'insécurité massives liées à la guerre et aux bombardements.

tance d'ONG comme MSF pour secourir les victimes. Des groupes d'individus s'organisent aussi pour assurer la solidarité avec les familles qui n'ont plus aucun revenu ou pour assurer l'éducation des enfants, malgré les risques de représailles du régime qui a criminalisé toute aide ne relevant pas du contrôle de l'État.

Les nombreuses associations humanitaires professionnelles, dernières présentes dans les zones de conflit, attendent urgemment une résolution politique. Celle-ci permettrait de recevoir l'appui des grandes organisations humanitaires qui devront continuer d'agir dans un pays totalement dévasté. ♦

Aline Becker

## La Comédie-Française sur grand écran

Silence ! On tourne ! Le 13 octobre 2016, à 20h30, les comédiens de la Comédie-Française étaient sur les écrans de cinéma lors de la retransmission en direct de la pièce de Shakespeare, *Roméo et Juliette*, depuis la Salle Richelieu. Conformément à l'accord conclu le 3 mai dernier entre la Maison de Molière et Pathé-Live, trois captations théâtrales de la saison 2016-2017 seront projetées en direct par satellite dans plus de 300 cinémas en France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Un véritable raz-de-marée en matière de diffusion puisque l'accord stipule que les trois spectacles, une fois projetés en direct, seront rediffusés pendant trois semaines en France et dans le reste du monde, en versions sous-titrées. En outre, des séances particulières seront programmées à destination des scolaires et un quota d'invitations est réservé aux enseignants. La fréquentation dépassera de très loin les 862 places de la salle du théâtre parisien. De nombreux réalisateurs de talent se sont fait une spécialité de ce type de captation. Celle de *Roméo et Juliette* est confiée au réalisateur écossais Don Kent qui a tourné *Les Damnés* en juillet 2016, pièce d'ouverture du Festival d'Avignon dans la Cour d'Honneur du Palais des Papes, interprétée par les comédiens de la Comédie-Française. Après *Roméo Juliette*, dont Éric Ruf a signé la mise en scène et la scénographie, les retransmissions en direct auront lieu le 9 février 2017 pour *Le Misanthrope* de Molière, dans une mise en scène du comédien Clément Hervieu Léger, et le 4 juillet 2017 pour l'adaptation que Denis Podalydès fera de l'œuvre d'Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*.



## We love arabs



Hillel Kogan n'est pas seulement un magnifique danseur et chorégraphe israélien, il est aussi acteur et dramaturge, et ne craint pas de faire rire. Son spectacle *We love arabs*, basé sur le scénario d'un chorégraphe israélien engageant un danseur palestinien pour porter un message de coexistence pacifique, a la force du plaidoyer. Avec humour, Hillel Kogan parvient à retourner les préjugés envers l'autre, de part et d'autre d'un mur d'incompréhension. Un mur qui se construit un peu partout aujourd'hui... Au Monfort Théâtre à Paris, les 18 et 19 novembre.

## Lire Toni Morrison

La romancière Toni Morrison a reçu fin octobre un prix pour l'ensemble de son œuvre de la part du Pen American Center. Une belle reconnaissance pour l'écrivaine afro-américaine de 86 ans, honorée du prix Nobel de littérature en 1993, qui se distingue par une écriture engagée dans la mémoire et l'héritage de l'expérience des noirs aux États-Unis. Au slogan brandi pendant la campagne par Donald Trump, « *Make America great again* », Toni Morrison a eu cette expression augurant du pire : « *Il s'agit d'un slogan raciste. La question n'est pas ici de rendre sa grandeur à l'Amérique, mais de lui rendre sa blancheur* ».



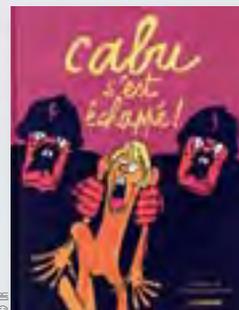
## Mettre en scène à Rennes



La 20<sup>e</sup> édition du festival *Mettre en scène*, porte vers le public du TNB à Rennes les écritures nouvelles. Sur les 22 spectacles, quatre ont marqué cette saison : *By Heart* de Tiago Rodrigues, *Danse de nuit* de Boris Charmatz, *Ça ira (1) fin de Louis* de Joël Pommerat, et *Tentatives d'approches de point de suspension* de Yoann Bourgeois. Parmi les anciens élèves de l'école du TNB au programme, le jeune Simon Gauchet, relève le défi de représenter la fin du monde sur scène avec son projet *Apocalyptique*. Jusqu'au 26 novembre.

## Cabu s'est échappé !

Publié aux éditions sœur de Charlie, *Les échappés*, le livre fait le tour de la carrière de Cabu en tant que dessinateur de couvertures en reproduisant un grand nombre de dessins qu'il a réalisés pour des couvertures de Charlie Hebdo, mais aussi de Hara-Kiri et La Grosse-Bertha. La majorité sont des dessins non retenus par les rédactions. 45 ans de vie politique sous un angle pour le moins inédit.



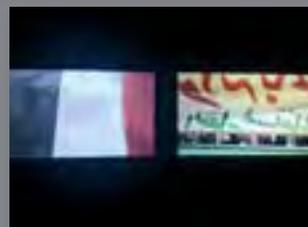
## Pour que vive la Sécu !

*La sociale* : un film événement, avec près de 150 projections-débats avant même sa sortie publique le 9 novembre ! Après le succès des *Jours heureux*, Gilles Perret explore la concrétisation d'une des grandes idées généreuses de ce programme du Conseil National de la Résistance, écrit dans la clandestinité pendant l'occupation nazie. Un film important pour faire débattre des choix politiques en matière de protection sociale, de santé publique, de démocratie sociale... alors que les désengagements de la Sécurité sociale sur les soins de base se sont accentués et que les remises en cause de la protection sociale solidaire sont nombreuses. Pour multiplier les projections publiques : [www.lasociale.fr](http://www.lasociale.fr)



## Soulèvements

Le Jeu de Paume a confié la totalité de son espace à l'historien de l'art et philosophe Georges Didj-Huberman pour une grande exposition réunissant plus de 300 œuvres, anciennes et contemporaines, autour de l'idée de Soulèvements. Il y est question de désordres sociaux, d'agitations politiques, d'insoumissions, d'insurrections, de révoltes, de révolutions, de vacarmes, de bouleversements en tous genres. Le parcours de manuscrits d'écrivains, peintures, dessins, gravures, films et photographies, s'articule en cinq parties : éléments (déchaînés), gestes (intenses), mots (exclamés), conflits (embrasés), désirs (indestructibles). Jusqu'au 15 janvier.



# The Color Line, l'invisible

L'exposition *The Color Line* offre une vraie découverte au public. Une gageure au **LXXI<sup>e</sup> siècle**. C'est pourtant le cas pour l'art africain-américain dont le musée du Quai Branly présente jusqu'au 15 janvier 2017 plus de deux cents œuvres, réalisées depuis les longues années de la ségrégation jusqu'à aujourd'hui.

En découvrant les artistes africains-américains sélectionnés, qui font pour la plupart une première apparition en France, on comprend qu'il était nécessaire de mettre en parallèle le contexte historique, culturel et politique, dans lequel ils ont créé. Cet éclairage d'une période méconnue, celle vécue par la communauté noire après que l'esclavage a été aboli, accompagne donc le parcours des œuvres, sans interférer. C'est la force de l'exposition. Ces œuvres de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle seraient difficile à apprécier aujourd'hui sans qu'on rappelle les perspectives heureuses qu'ouvrait aux États-Unis l'abolition de l'esclavage en 1865. L'élan d'espoir a fait bien vite place au désenchantement car, si la communauté noire est libérée de l'asservissement, elle est vite écartée d'une population blanche qui n'est pas prête à lui accorder tous ses droits. Une ligne invisible va peu à peu puis brutalement séparer noirs et blancs. Elle est désignée « *The Color Line* » dans un article du leader noir Frederick Douglass en 1881.

## 150 années de contestation

Cette pression psychologique de non-appartenance à la communauté américaine conduit les artistes vers différents stratagèmes : refuser de se limiter à la condition d'homme noir, se considérer avant tout artiste du monde et partir en Italie ou à Paris pour se former à la modernité, inscrire en filigrane de l'œuvre une militance pour faire reconnaître la condition de noir et revendiquer les droits civiques. À partir de 1867, de grands mouvements sont repérables et articulent le parcours de l'exposition : la Reconstruction des années 1860-70, les thématiques racistes du vaudeville américain et le Blackface des *Minstrels* du XIX<sup>e</sup> siècle, l'effervescence culturelle de la *Harlem Renaissance* des années 20 et 30, les pionniers de l'activisme noir (Frederick Douglass,



La cantatrice Maria Anderson chante en avril 1939 devant le Lincoln Mémorial après que l'organisation *Filles de la Révolution américaine* lui a refusé l'accès à toute salle.

Booker T. Washington), le réquisitoire de la chanteuse Billie Holiday (*Strange Fruit*), le Black Power des années 60-70, l'abstraction des années 80.

Près de 150 ans de production artistique diverse témoignent de la richesse créative de la contestation noire. Très documentée, l'exposition juxtapose les écrits de philosophes et penseurs noirs aux témoignages d'une rare reconnaissance de la communauté blanche à l'égard des artistes noirs, telle l'initiative de la Fondation Hammons.

Le parcours s'achève par une salle consacrée aux artistes contemporains, avec une très belle pièce de David Hammons, sorte de réflexion sur le masque africain. L'ultime tableau, œuvre de Mickalene Thomas intitulée « *Origine of universe* », inverse les codes du célèbre « *Origine du monde* » de Courbet.

Pour mener à bien cette exposition dense et très documentée, le commissaire Daniel Soutif a travaillé pendant quatre ans. Dans le documentaire de l'exposition, il évoque l'histoire des Africains-Américains comme celle de désillusions successives (de l'esclavage à la ségrégation, l'égalité mais avec la séparation, de l'élection d'un Président noir mais dans le contexte de l'acharnement policier contre la communauté noire, etc.). « *Si on regarde les 150 ans d'histoire qui viennent de s'écouler c'est un phénomène de genre qu'on observe. À chaque fois on croit que c'est fini, mais ça continue ou ça recommence de plus belle.* » ♦

Pauline Rivaud

## Une exposition réservée aux artistes noirs ?

Pourquoi une exposition sur les seuls artistes noirs ? « *C'est une étape, probablement aujourd'hui nécessaire*, explique Daniel Soutif, le commissaire de l'exposition. *Dans un monde parfait on ne ferait pas une exposition où n'entreraient que des artistes africains-américains. On ferait une exposition thématique mélangeant les artistes concernés, quelle que soit leur origine ethnique ou communautaire. Il faut malheureusement construire une visibilité qui n'existait pas. Ce focus est aussi légitime par le fait que ces artistes, qui vivent dans une situation où la discrimination continue d'exister, ont en commun l'expérience de la discrimination.* »

# Afrique et art contemporain, une nouvelle visibilité

**L'**Afrique, à travers sa création artistique, a le vent en poupe. Mais que sait-on des conditions de production sur l'immense continent et des artistes ? Deux initiatives invitent à le découvrir.

Le regard posé par le monde occidental sur l'Afrique change, les liens issus de la colonisation s'étiolent et les artistes sont les premiers à s'en affranchir. L'engouement des professionnels pour les productions artistiques d'Afrique et de sa diaspora témoigne qu'une étape a été franchie. Il reste toutefois des efforts à accomplir pour mesurer la créativité de l'immense continent, et pour éloigner les a priori laissés par une histoire de l'art qui a longtemps omis d'étudier les œuvres des artistes d'Afrique. L'histoire est en marche et des initiatives facilitent la lecture contemporaine. Ainsi la foire d'art contemporain AKAA, dont c'est la première édition en 2016, et IAM, plateforme collaborative et revue papier sur les artistes femmes d'Afrique et sa diaspora. Deux acro-

nymes simples qui mettent au défi les idées reçues. Deux équipes de femmes, ce n'est peut-être pas un hasard.

## AKAA, première foire internationale

Alors que l'art contemporain africain attire de plus en plus les regards, les expositions, le marché de l'art, et entre dans les collections des musées, les artistes africains sont encore peu présents dans les grandes foires internationales. Pour encourager la tendance, et parce que l'un de ses professeurs aux Etats-Unis l'a initiée à l'art africain, Victoria Mann a voulu créer la première foire française d'art contemporain et de design inspirée par l'Afrique. La première édition a dû être annulée en raison des attentats de Paris de 2015. Elle est reprogrammée au Carreau du Temple, du 11 au 13 novembre. Les artistes vivant sur le continent africain ne sont pas seuls sélectionnés, ils sont aussi membres de la diaspora comme Barthélémy Togo, artiste internationalement



© SHINA SHIPOTRANE

reconnu et fondateur du centre d'arts visuels Bandjoun Station au Cameroun, ou français comme le photographe Bruno Boudjelal. Victoria Mann a associé à son projet Salimata Diop, diplômée d'un master de littérature à la Sorbonne et commissaire d'exposition indépendante. Ensemble, elles ont défini le message qui sous-tend leur projet : « regarder une Afrique plurielle, universelle ». Elles veulent qu'une foire et l'Afrique fédèrent des artistes, des curateurs, des collectionneurs, des amateurs. « Nous n'imposons pas une

vision, nous ouvrons un dialogue » affirme Victoria. Ce dialogue, encore peu répandu, elles veulent contribuer à l'alimenter avec une manifestation au titre évocateur : *Also Known as Africa* (autrement dit *Afrique*).

## L'Afrique sans étiquette

Victoria et Salimata ont sélectionné des artistes du continent et de toutes nationalités dont l'œuvre a un lien avec l'Afrique. Elles ont convaincu une trentaine de galeries, implantées dans 11 pays (Royaume-Uni, Éthiopie, Algérie, Kenya, Zimbabwe, Allemagne, Afrique du Sud, États-Unis, France, Maroc, Cameroun), qui présentent 115 artistes.

« Nous faisons partie de ceux qui portent un nouveau mouvement, se réjouit Victoria. Nous pensons que ce que nous faisons peut apporter une pierre à quelque chose de plus grand et de plus important que juste nous-mêmes. Je ne peux pas me battre contre ce qui se passe dans le monde d'aujourd'hui, ce repli sur soi, cette

## 1:54 Contemporary African Art Fair



Créée en 2013 à Londres par la Marocaine Touria El Glaoui, 1:54 fut la première foire internationale dédiée à l'art contemporain africain. Accueillie en octobre à la Somerset House, la foire a réuni pour sa 4<sup>e</sup> édition quarante galeries internationales présentant le travail d'artistes africains ou issus de la diaspora. Ces exposants viennent de 18 pays, dont la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Égypte, l'Éthiopie, la France, l'Allemagne ou le Ghana. Le succès semble être au rendez-vous puisqu'une version new-yorkaise de 1:54 est désormais organisée en mai.



Pour sa première édition, la foire d'art contemporain AKAA organise avec son partenaire, le prix Orange de l'artiste numérique AKAA.

Le lauréat du prix est Siaka Soppo Traoré, originaire du Burkina Faso, représenté par la galerie MAM et la Fondation Donwahi.

« Dans Ce » est l'œuvre lauréate.

peur de l'autre, cette terreur. Par contre, à mon échelle, je peux me battre pour les choses auxquelles je crois et décider que c'est ma manière de dire qu'il faut qu'on soit dans l'ouverture, dans l'écoute et l'échange »

« L'engouement actuel, cette ouverture, c'est quelque chose de nécessaire, pas seulement pour que l'Afrique soit regardée autrement, mais aussi pour la France, pour l'Europe, pour tous. Nous vivons dans un



De gauche à droite les deux fondatrices de IAM (Intensive African Magazine), la photographe Angèle Etourdi-Essamba et Céline Seror, directrice artistique de IAM.

monde global, on ne peut pas ne pas travailler ensemble », ajoute Salimata.

### L'art contemporain d'Afrique au féminin

L'artiste photographe camerounaise Angèle Etoundi Essamba et la française Céline Seror, basée à Amsterdam, se connaissent depuis cinq ans. Devenue son agent artistique, Céline aime et promeut le regard d'Angèle qui, depuis trente-cinq ans, revendique dans son esthétique le corps et la féminité de la femme africaine. Rien n'aurait dû déranger leur quotidien bien rempli, alors qu'elles participent en 2013 à la première édition de

## Salimata Diop : « L'étiquette africaine ne nous intéresse pas »



Salimata Diop, commissaire d'exposition et directrice artistique d'AKAA.

Qu'est ce qui a convaincu les exposants d'AKAA ?

Leur première motivation a été la nouvelle vision de l'Afrique que prône AKAA. Ayant été en contact avec beaucoup d'artistes exposés, je peux vous assurer que cette vision actuelle et loin des clichés a été appréciée. Les gens sont lassés des étiquettes des artistes d'Afrique et de sa diaspora. L'étiquette africaine ne nous intéresse pas.

Quel est le projet du programme culturel de la foire ?

Il traduit parfaitement la vision d'AKAA : qu'on arrête avec les boîtes héritées de cinq siècles d'un regard sur l'histoire de l'art, d'un mélange entre art et anthropologie qui a conditionné le regard porté sur ces artistes, et qu'on reparte vers la particularité, vers le travail d'un artiste, son processus créatif, le choix de son médium, ce qui l'inspire, son message.

Vous organisez les rencontres et les conférences d'AKAA...

Le thème des conférences se concentre précisément sur le processus créatif des artistes, leur savoir-faire et leurs pratiques singulières. Depuis l'idée, le concept, à la finalisation de l'œuvre. Le titre du programme des rencontres, Inventions d'authenticité, s'inspire lui du titre d'un ouvrage de Valentin Yves Moudimbe, *L'Afrique, passé et présent* (1988) où il est question de l'invention de l'Afrique.

la foire d'art contemporain londonienne 1:54, dédiée à l'art contemporain africain, Céline constate que « la plupart des galeristes, commissaires, critiques et directrices artistiques de la foire étaient des femmes mais une seule artiste femme était présentée par les quinze galeries participant. Nous nous sommes dit : il faut absolument qu'on travaille à étendre et à mettre en avant non seulement le travail d'Angèle mais celui d'autres femmes artistes d'Afrique et de la diaspora. Elles sont trop peu visibles ». C'est là qu'est née l'idée de mettre en place un médium pour faire connaître ces femmes influentes œuvrant dans l'art, la mode et le design. « En Afrique, les femmes vivent leur art pleinement mais doivent accepter des renoncements, des compromis.

La pression sociale est énorme, très éloignée de celle des artistes de la diaspora ».

Elles mettent au point le concept d'une plateforme collaborative sur Internet et vont chercher leurs contributeurs sur le continent africain et au sein de la diaspora, en Europe, et ailleurs dans le monde. En 2013, le site IAM Africa est créé. Suit en 2014 la parution du premier IAM (Intense Art Magazine), version papier glacé, aux articles rédigés en français et en anglais, ciblant artistes, galeries, collectionneurs, institutions et amateurs curieux. Complémentaire au site, la revue concentre chaque parution sur un pays du continent africain. Le premier à l'honneur est le Cameroun. Le second numéro, paru en octobre 2016, est dédié au Sénégal. ♦

Véronique Giraud

# Dounia Bouzar : « Il n'y a pas de déradicalisation sans désincarnation, sans désaffiliation »

Anthropologue et éducatrice, Dounia Bouzar s'est spécialisée dans la radicalisation. Deux récits, *Ils cherchent le Paradis, ils ont trouvé l'enfer* et *La vie après Daesh*, ont inspiré à Marie-Castille Mention Schaar son film *La vie attendra*, sorti en salles fin octobre.

**La vie après Daesh raconte le travail de votre équipe pour désembrigader quatre jeunes filles et un garçon. Qu'est-ce qu'une personne radicalisée ?**

Un radicalisé n'est jamais volontaire. Il ne se perçoit pas lui-même comme embrigadé mais perçoit les personnes de son entourage comme endoctrinées, complotistes. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est souvent déscolarisé, en coupure avec ses parents et ses amis.

Le moment décrit dans « La vie après Daesh » se situe au milieu de la méthode expérimentale que nous avons mise en place avec les parents, à l'insu du jeune. Auparavant, nous avons passé une première étape avec les proches à essayer de le replacer dans sa filiation et dans son corps. Il n'y a pas de radicalisation sans désincarnation, sans désaffiliation. Le discours de l'islam radical dissout l'individu au profit du groupe, lui faisant oublier ses sensations, ses sentiments, le coupant de tout accès culturel, relationnel. Notre méthode vise à mettre en place des stratégies pour ressusciter ces repères.

Pour nous, cette étape représente presque 60 % de la méthode. Quand les parents trouvent avec nous un scénario pour faire venir le jeune, à son insu, à la première séance de désembrigadement, le travail est déjà bien engagé. Mais si on rate cette première séance il n'y aura pas une deuxième chance.

**Que se passe-t-il après pour les adolescentes avec qui vous avez travaillé ?**

Depuis la sortie du livre, les jeunes me disent : ton titre n'est pas le bon,

le vrai titre est « Il n'y a pas de vie après Daesh ». À l'époque, les parents étaient la principale difficulté de la déradicalisation parce qu'ils restaient traumatisés. Une fois déradicalisés, les jeunes avaient besoin d'espaces de liberté pour reconstruire des rituels d'autonomie que le groupe radical leur avait ôté. C'était compliqué, beaucoup restaient musulmans. Les signes d'islam continuaient à angoisser les parents parce que la perte de leur enfant avait eu la couleur et l'odeur de l'islam. Effectivement l'enfant ne se remettait pas à manger du porc immédiatement, le conflit était fort et très long.

En fait, il faut énormément accompagner les parents. C'est important pour eux de ne pas se voir comme des monstres, de voir d'autres parents ayant donné cet espace de confiance et de liberté à leur enfant, de voir les success-stories du CDPSI(\*)

**Quel avenir pour ces jeunes ?**

Une fois que les parents sont parvenus à leur refaire confiance, le problème est que les institutions n'arrivent pas à faire cet effort. Quantité de jeunes sont aujourd'hui complètement stabilisés, déradicalisés, mais la société ne l'accepte pas. Des jeunes ont été refusés par l'Éducation Nationale, d'autre part tous les employeurs, même pour faire des cartons à Carrefour alors qu'ils ont Bac+4, alors qu'ils ont sauvé d'autres jeunes derrière eux.

La fin de la déradicalisation se construit toujours en repent. Chacun des 1 034 jeunes que j'ai aidés a voulu témoigner pour un autre.



**Née à Grenoble en 1964, Dounia Bouzar cumule des origines marocaines, algériennes, italiennes et corses. Elle se convertit à l'islam à l'âge de 27 ans. Éducatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse, elle écrit plusieurs ouvrages qui marquent le débat public : L'une voilée l'autre pas (2003) Quelle éducation face au radicalisme ? (2006) ou encore La République ou la burka (2010). Aux Éditions de l'Atelier : Ils cherchent le Paradis, ils ont trouvé l'enfer (2014) et La vie après Daesh (2015).**

C'est sa résilience, sa façon de dire : qu'on me pardonne ! Ils ont tous été embrigadés mais ils ont tous été embrigadés d'autres personnes, ils sont à la fois victimes et coupables. Dans le film *Le ciel attendra*, on voit comment Sonia craque, comment elle endosse cette responsabilité parce que Mélanie est passée par sa faute, et va mourir par sa faute. Une fois déradicalisés, les jeunes doivent vivre avec la mort des autres. Ils doivent alors sauver des vies, sinon ils ne peuvent pas revivre eux-mêmes. À ce stade, je fais mon rapport : ce jeune est stabilisé, remettons-le à l'école, il peut rattraper en un an ce qu'il a loupé en deux ans, il a besoin de revenir un individu qui pense, de refaire confiance aux professeurs, à la société. Ils ont compris que leur engagement était le mauvais, mais pour combler leur motivation première - une société plus juste - il leur faut s'engager pour l'État français à un niveau quelconque, assistante sociale, Professeur, l'ENA, infirmière, médecin. Ces jeunes sont hypermotivés, mais personne ne veut d'eux. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

\*Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam.

# Educatoc Educative

Le salon professionnel de l'éducation primaire,  
secondaire & de l'enseignement supérieur

CONSTRUISONS  
ENSEMBLE  
L'ÉDUCATION  
DE DEMAIN !

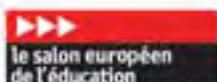
16, 17 & 18  
NOV. 2016

Pavillon 7.1 - Paris  
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Edition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

**NEW** Rendez-vous d'affaires entre exposants et porteurs de projets de l'Éducation

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



## C'est quoi une meilleure assurance vie ?



- 4... 5...

- 6...

- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah ?... Fallait me demander.

- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...  
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.  
Allez ! On accélère !



### ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

*On a tout à gagner à se faire confiance.*



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Parnasse-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations Variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 307 300 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.